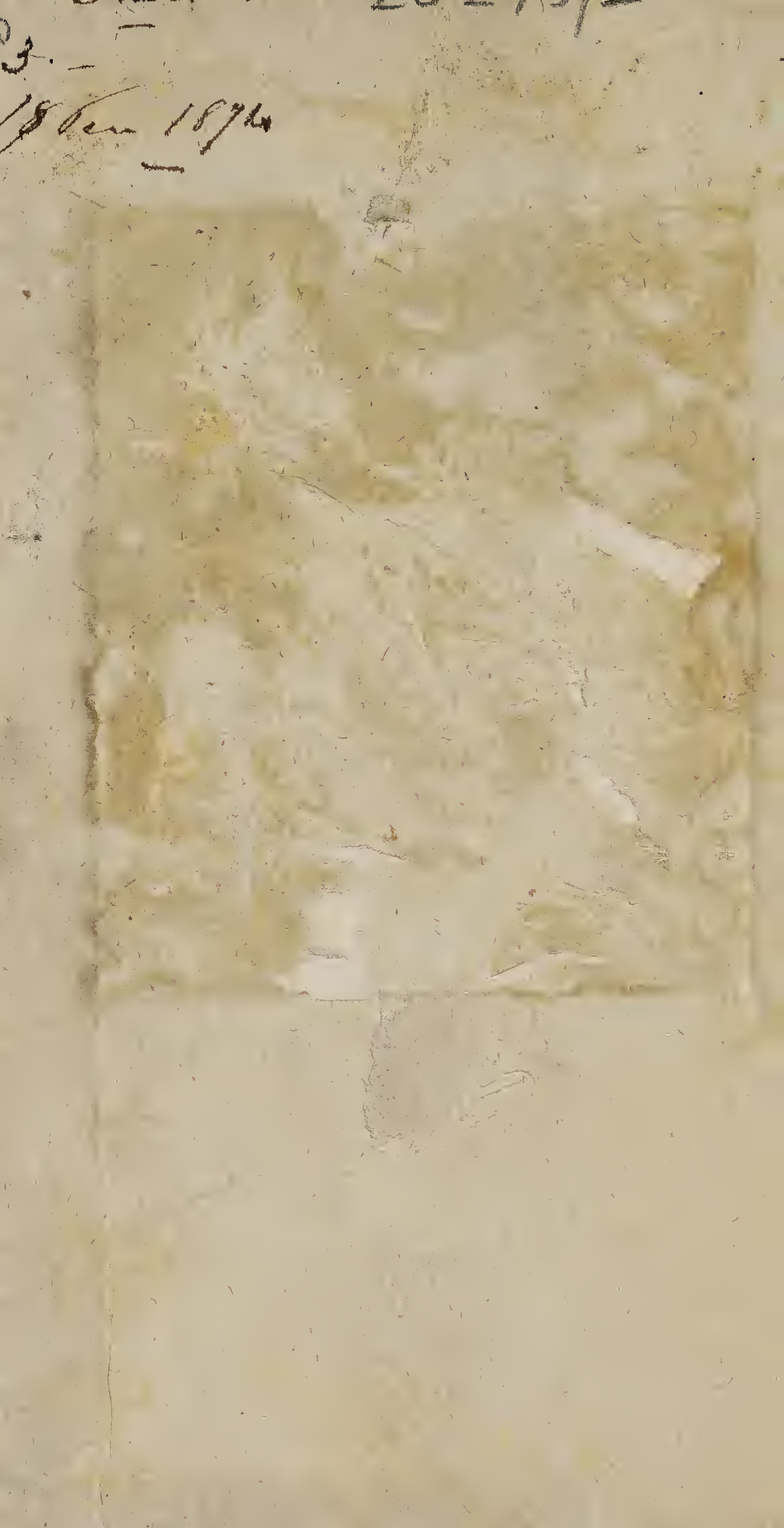


3. —

18 Ven 1876

ESSAI HISTORIQUE ET ANALYTIQUE DES EAUX ET DES BOUES DE SAINT AMAND,

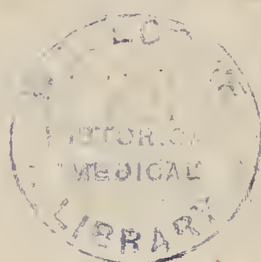
Où l'on examine leurs Principes, leurs Vertus, & particulierement l'utilité des Établissements nouveaux relatifs à leur usage.

Par le Sieur DESMILLEVILLE, *Médecin des Hôpitaux du Roi à Lille en Flandres & Intendant de ces Eaux.*



A VALENCIENNES,
Chez la Veuve J. B. G. HENRY, Imprimeur du Roi.
Se trouve à Paris chez VINCENT *Libraire*, *& à Lille chez* JACQUEZ *Libraire*

Avec Approbation & Privilége du Roi.


MEDICAL
LIBRARY



A MESSIRE LOUIS-GABRIEL TABOUREAU DES REAUX,

CHEVALIER,

Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, Conſeiller honoraire au Parlement de Paris, Intendant du Haynaut.



ONSIEUR,

Rien ne m'a été plus flatteur que de remplir vos ordres & vos deſirs, en donnant au Public un petit Ouvrage,

qui puiſſe lui rappeller les Vertus des Eaux & Boues minérales de Saint Amand, & lui démontrer l'utilité des noùveaux établiſſements qu'on y a fait. A qui pourrai-je plus dignement le préſenter qu'à Votre Grandeur, dont l'amour & le zéle pour le bien public ſont ſi généralement reconnus. Je vous ſupplie donc, MONSIEUR, de recevoir ce foible fruit de mes travaux comme un hommage dû à vos vertus & à votre cœur bienfaiſant.

Je ſuis avec un très-profond reſpect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,
DESMILLEVILLE.



ESSAI HISTORIQUE ET ANALYTIQUE DES EAUX ET DES BOUES DE SAINT AMAND,

Où l'on examine leurs Principes, leurs Vertus, & particulierement l'utilité des Établiſſements nouveaux relatifs à leur uſage.



AVANT-PROPOS.



LES maladies aiguës trouvent ſouvent leur guériſon dans les efforts de la nature, qui ſeule opere des criſes ſalutaires. Les maladies chroniques n'ont

presque jamais cet avantage : mais une sage providence y supplée en mille manieres. Cette Mere de tous les Êtres veille sans cesse à leur conservation. C'est elle qui nous découvre & nous fournit tous les jours de nouveaux moyens pour guérir les maux les plus désespérés. Parmi les secours multipliés qu'elle offre au soulagement de l'humanité, les Eaux minérales tiennent à bon droit un rang distingué. Les guérisons extraordinaires qu'elles ont souvent opérées, auroient paru tenir du miracle, si la Chymie ne nous avoit enfin conduits à la connoissance de la nature & des vertus curatives de ces Eaux. L'expérience journaliere vérifie les avantages de cette découverte. Rien sans doute n'est plus propre à inspirer la confiance, que les cures surprenantes que nous devons chaque année à l'usage de ces précieux Remédes.

Ce n'est que d'après des moyens aussi persuasifs, que j'ose rappeller au public les vertus des Eaux minérales de Saint Amand, & c'est par les observations multipliées & recueillies

dans les meilleurs ouvrages que nous avons ſur ces mêmes Eaux, que j'eſpere de démontrer tout ce que je vais avancer.

L'on trouve auſſi aux Sources de Saint Amand des Boues minérales où des milliers de perſonnes ont recouvré l'uſage de leurs membres paralyſés ou roidis; où des malades rongés de dartres, d'éréſipelles & d'ulcéres les plus opiniâtres à la peau ont été radicalement guéris; où enfin une infinité d'autres attaqués de rhumatiſmes, de douleurs articulaires, même d'anchiloſes naiſſantes, de convulſions ou d'ébranlements de nerfs, ont trouvé du ſoulagement, & même la guériſon, après l'uſage inutilement employé des Remédes indiqués en pareilles maladies, qui ſont ſouvent le déſeſpoir de la Médecine.

Je ne prétends point attribuer aux Eaux & aux Boues minérales de Saint Amand, d'autres vertus ni d'autres qualités que celles qui leur ont été reconnues par les Auteurs anciens & modernes qui en ont écrit. * Je me

* Parmi ceux de leurs Ouvrages qui méritent attention, les principaux ſont 1°. Un Traité par

ſervirai des obſervations auſſi exactes qu'inſtructives qu'ils nous ont laiſſé, depuis le renouvellement de l'uſage de ces Eaux, par le Médecin Héroguelle en 1682; & je prouverai par ces Auteurs mêmes que les ouvrages que l'on fait actuellement à ces Fon-

---

Héroguelle, intitulé : *La Vraie Panacée*, dédié à Louis le Grand, impreſſion de Tournay. 1685.

2°. Trois Lettres manuſcrites de Mr. Briſſeau, Médecin des Hôpitaux du Roi à Tournay, dont deux adreſſées à Mr. Fagon, premier Médecin du Roi Louis XIV. & une troiſiéme à un Médecin de ſes amis, dont je poſſéde les Originaux, ainſi que d'autres Manuſcrits relatifs à ces Eaux. Le tout écrit depuis les années 1697. juſques & compris 1700.

3°. Un Traité des Eaux minérales de Saint Amand, par Mignot Médecin des Hôpitaux du Roi à Mons, imprimé à Valenciennes en 1700.

4°. Le Temple d'Eſculape par Pithoys, ou Journal de ce qui s'étoit paſſé de plus particulier à ces Eaux en 1700, imprimé la même année à Valenciennes.

5°. Un Traité des Eaux minérales de Saint Amand, par Mr. Braſſard, qui en étoit Médecin & Directeur, Edition de Lille 1714.

6°. Mr. Morand a donné un Mémoire à l'Académie ſur ces Eaux, qui ſe trouve inſéré dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, 24 Avril 1743.

7°. Des Obſervations par le Sr. Goſſe, Médecin de l'Hôpital Royal Militaire de Saint Amand & Penſionnaire de cette Ville, imprimées à Douay en 1750.

8°. Enfin un Eſſai phyſique ſur ces Eaux minérales, par Mr. Bouquié, Chirurgien-Aide-Major des Armées du Roi, & Chirurgien en chef du même Hôpital. Lille 1750.

taines & Boues minérales, ne tendent qu'à leur perfection. En effet ils conservent & concentrent les principes de ces Remédes ; ils en rendent l'usage plus étendu, plus commode, & infiniment plus aisé à continuer. Telles sont les considérations qui m'engagent à présenter en raccourci l'Histoire de ces Fontaines, pour suivre les différents moyens qu'on a employé jusqu'à présent, dans la vûe de parvenir à la perfection où elles arriveront sans doute par les soins de Mrs. les Grand-Prieur & Religieux de Saint Amand, qui joignent la générosité à tous les sentiments que l'humanité peut inspirer



CHAPITRE PREMIER.

Découverte des Eaux minérales de Saint Amand, & de leurs effets, avec le détail de leurs différents progrès.

SAint Amand est une petite Ville des Pays-bas dans le Comté de la Flandre Françoise. Elle est située sur la Riviere de la Scarpe, à trois lieues environ de Valenciennes, quatre de

Tournay, ſix de Douay, huit de Lille & quarante-cinq de Paris. Elle doit ſon origine à l'établiſſement d'une Abbaye que Saint Amand Évêque de Maſtrick y fit en 639, cette Abbaye fut dotée par Dagobert premier. Devenue célébre par ſa régularité & par la beauté de ſes édifices, elle n'a point ceſſé depuis de donner des ſecours diſtingués dans les différents beſoins de l'État & d'être agréable au Souverain: mais ce qu'elle fait aujourd'hui pour l'avantage des Sources minérales ſituées dans ſes domaines eſt une preuve nouvelle & bien éclatante de ſon amour pour le bien public, & de ſon attachement à l'État, par l'utilité dont cet établiſſement doit être au Militaire.

A trois quarts de lieues, au levant de cette Abbaye, & de la Ville dont elle fait partie, ſe trouvent les Sources minérales dont il eſt queſtion. Elles ſont ſituées à l'extrêmité d'un petit hameau, & dans une prairie entourée de toutes parts d'un bois conſidérable qui porte le nom de la même Abbaye.

On n'y connoiſſoit anciennement

qu'une ſeule Fontaine, que l'on appelloit *le Bouillon*, à cauſe ſans doute du mouvement continuel de ſes Eaux, produit par la quantité de bulles d'air qui ſortent du fond de cette Source, & à cauſe des autres révolutions auxquelles elle eſt ſujette.

De tous les bâtiments dont cette Fontaine paroiſſoit avoir été autrefois entourée, il ne reſtoit plus, au ſiécle dernier, qu'une Ferme voiſine qui portoit le nom de cette même Fontaine. Ceux qui occupoient cette Ferme de pere en fils, ſembloient être les ſeuls gardiens & dépoſitaires de ces Eaux, où ils voyoient chaque année différents graveleux de la contrée venir puiſer leur ſoulagement & leur guériſon; c'eſt ſur cette réputation que l'Archiduc Léopold Gouverneur des Pays-bas, y fut amené par ſon Médecin, vers le milieu du ſiécle paſſé, après la Bataille de Lens donnée en 1648; & ce Prince attaqué de colique néphrétique & de gravier, fut parfaitement guéri par l'uſage de ces Eaux.

Une cure auſſi remarquable, opérée ſur la perſonne d'un Souverain, attira

l'attention du public, & particulierement de Mr. Dubois alors Abbé de Saint Amand, Propriétaire de cette Fontaine. Il fut engagé par l'Archiduc à mettre la premiere pierre au rétablissement de cette Source qui étoit souvent surmontée par des eaux bourbeuses & étrangeres des environs. Ellemême charioit, comme elle fait encore, avec ses bouillons, des bois pourris, du charbon & d'autres matieres étrangeres; ce qui rendoit souvent ses Eaux désagréables, & ce qui rebutoit les buveurs.

Les premieres vûes furent de donner à ces Eaux la pureté qu'elles pouvoient avoir en sortant de leur source. On s'avisa en conséquence de bâtir un coffre de maçonnerie en rond, sur un cercle de bois suspendu en l'air par quatre cables. Après que cette maçonnerie fut séchée & raffermie, on la descendit perpendiculairement dans le bassin, au fond duquel on avoit placé transversalement une grosse poutre de trente pieds de long, qui devoit lui servir d'appui : mais ce coffre de maçonnerie rencontrant, lorsqu'on le

lâcha, un fond moins ſolide d'un côté, ſe renverſa, & forma une ſorte de voûte ſur l'embouchure de cette ſource, dont le diamêtre paroît avoir environ huit pieds. Les eaux ſe trouvant alors comprimées & arrêtées à leur ſortie, ſe firent jour à dix pas, du côté du levant de l'ancienne ſource, & formerent une nouvelle Fontaine dont on ſe ſervit long-temps. Les eaux en paroiſſoient être les mêmes que celles de la primitive.

La Guerre ſurvint dans la Flandre. Saint Amand, par ſa ſituation, eſt un poſte ſouvent diſputé par les Armées; c'eſt ce qui en écarta les buveurs, & ſuſpendit les vûes du rétabliſſement projetté. La négligence enfin jetta de nouveau ces ſources dans l'oubli juſqu'en 1682. Alors un Médecin d'Arras nommé Héroguelle établi à Tournay, homme zélé & aſſez inſtruit de la Chymie de ſon temps, laſſé d'analyſer des Eaux minérales dans les environs de cette derniere Ville, & de les prôner inutilement au public, apprit qu'il y avoit une Fontaine chaude à Saint Amand, dont il pourroit tirer un meil-

leur parti. Il vint y fixer ſa demeure; & après l'analyſe de ces Eaux, il les jugea bonnes contre beaucoup de maladies; il en guérit même des plus déſeſpérées. Il s'étoit attaché particulierement aux Eaux du nouveau baſſin, à qui il donna le nom de *Grand Bouillon*. Il ſe flatta de l'honneur de cette découverte, au moins lui avons-nous beaucoup d'obligations; car il eſt le premier qui rendit ces Eaux célébres par un Traité qu'il fit en 1685, ſur leurs vertus & leurs propriétés.

Les cures ſingulieres qui s'opéroient à cette Fontaine, les ſoins que ce Médecin laborieux ſe donnoit, exciterent la curioſité & l'émulation de ceux des Villes voiſines. Mr. Briſſeau Médecin des Hôpitaux du Roi à Tournay, homme ſçavant & reſpecté de ſes Confréres, ſe rendit pluſieurs fois à Saint Amand, pour s'aſſurer du mérite de ces Eaux, & de la vérité des guériſons qu'on leur attribuoit. Enfin, convaincu par les faits, il prit confiance à l'efficacité de ces remédes, & l'inſpira à pluſieurs Médecins des Villes du canton, qui traitoient cette préten-

due découverte de bagatelle, & qui regardoient ces eaux comme marécageuſes & ſentant la boue.

Cependant Mr. Briſſeau vint à bout de fixer le jugement du public par ſes épreuves réitérées, & par la conſidération qu'il méritoit. L'expérience, comme j'ai déja dit, plus perſuaſive encore, donna une réputation brillante à la Fontaine Bouillon, & vint à l'appui d'Héroguelle.

Après quantité d'épreuves heureuſes, Mr. Briſſeau entreprit à Tournay, avec le ſeul uſage de ces Eaux, une cure preſque déſeſpérée. “ Une jeune
„ Demoiſelle (dit ce Médecin dans
„ ſa premiere Lettre à Mr. Fagon)
„ étoit réduite à l'extrêmité par une
„ dureté du ventre, avec fiévre lente,
„ & vomiſſement de bile noire, le
„ tout cauſé par une ſuppreſſion des
„ mois. Comme le mal preſſoit & ne
„ donnoit pas le temps d'attendre une
„ meilleure ſaiſon, je les lui fis boire
„ dans ſon lit, au mois de Février,
„ pendant une rude gêlée ; elles paſ-
„ ſerent à merveille, & la tirerent
„ d'affaire. „ Une cure ſi extraordi-

naire étonna les Médecins. Une autre non moins frappante acheva de persuader le public ; sur-tout par le rang de celui à qui la malade appartenoit. Mr. de Choiseul Évêque de Tournay, fit venir à ces Eaux, par le conseil de Mr. Brisseau, Madame l'Abbesse du Sauvoir sa niéce ; elle y fut entierement guérie d'une tumeur squireuse au foie.

La Province voyoit des cures admirables se multiplier tous les jours aux Eaux de Saint Amand. La gravelle surtout, dont les Flamands étoient autrefois très-incommodés, y trouvoient toujours du soulagement, souvent même la guérison. Mr. Brisseau d'un autre côté démontroit la nécessité de faire les travaux convenables, pour avoir ces Eaux plus pures, & meilleures encore, s'il étoit possible. Enfin les Villes voisines consentirent à être cotisées pour en faire la dépense : mais des difficultés & la Guerre survenant de nouveau, en suspendirent l'exécution. Il étoit réservé au Règne glorieux de Louis le Grand, & aux attentions particulieres du Maréchal de

Boufflers, alors Gouverneur de la Flandre Françoiſe, d'entamer un ouvrage ſi utile à l'humanité. Ce Gouverneur inſtruit des vertus des Eaux minérales de Saint Amand, s'y rendit pluſieurs fois avec Mr. le Maréchal de Vauban, Mr. de Bagnols Intendant, Mr. de Megregny Lieutenant-général, & les Sieurs Briſſeau & Bourdon Médecins des Hôpitaux du Roi. On réſolut de rétablir la premiere Fontaine, & d'employer les moyens de rendre ſes Eaux plus chaudes & plus claires, en entourant d'une bonne maçonnerie le baſſin de cette ſource à une certaine diſtance, afin d'en écarter les eaux étrangeres : Mr. de Mégregny ſe chargea du projet & de l'exécution. Selon le calcul qu'il fit, il trouva que ces eaux étrangeres faiſoient la cinquiéme partie de la Fontaine. Les ouvrages furent commencés par les Ordres du Roi en 1697, aux dépens des Villes voiſines. On prit pour cela les Mineurs du Roi. C'eſt ici l'époque de l'évenement le plus ſingulier qui ſoit arrivé à cette Fontaine. Ces Mineurs, quoiqu'ouvriers habiles, rencontrerent

d'extrêmes difficultés dans leurs travaux. Cette ſource s'agitoit violemment, à meſure qu'on s'en approchoit, & qu'on la chargeoit. Souvent elle renverſoit en un inſtant l'ouvrage de la journée ; & , ſelon Mr. Braſſard, „ un jour que l'on étoit le plus empê- „ ché à travailler entre onze & douze „ heures, la Fontaine s'eſt tourmenté „ avec tant de violence , qu'elle a „ jetté, en forme de torrent, plus de „ ſeize charretées de ſable, & forma „ ſur cette ſource, au bout d'une heu- „ re, un glacis. Ce torrent s'appaiſa, „ & l'on marcha avec confiance ſur „ cet abyme. „

Il paroît que les Mineurs étant parvenus à remuer les terres qui appuyoient l'ancienne voûte, reſtée encore viſible depuis la guériſon de l'Archiduc, cette maſſe de maçonnerie s'abyma tout à coup, & tombant ſur l'un des bouts de la poutre ſur laquelle elle avoit été autrefois poſée, elle fit lever l'autre ; ce qui donna plus d'ouverture à la ſource : en même-temps l'on vit paroître quantité de ſtatues & de piéces de bois, dans le fond de

ette Fontaine, d'où, ſelon Mrs. Briſ-
eau, Braſſard & Mignot, l'on en tira
plus de deux cents. Ces effigies preſ-
que coloſſales étoient de la hauteur
le douze à treize pieds. Parmi les
noins défigurées, on en a diſtingué
qui étoient armées de caſques & de
ances; deux autres avec les cheveux
négligés & un manteau trainant; l'une
enoit en main un grand anneau, &
in enfant près d'elle portoit un écuſ-
ſon à la Romaine.

Au témoignage de ces Auteurs, on
a auſſi trouvé des médailles des Empe-
reurs Romains, de Jules & Auguſte
César, de Veſpaſien, de Trajan, &
de Néron : de plus un pavé au pied
de la Fontaine qui conduiſoit vers le
midi, au bois qui l'environne, avec
des fondements en forme de petites
loges, dont la maçonnerie réſiſtoit à
la force des pioches. Tous ces monu-
ments tirés de la Fontaine, ou trou-
vés dans ſes environs, fournirent ma-
tiere aux Auteurs & aux Curieux, de
raiſonner ſur leur origine. Les uns ſe
perſuaderent que cette ſource tiéde,
& propre aux bains dont les Romains

faiſoient uſage, avoit été connue & fréquentée par eux,* & que ces figures devoient avoir ſervi à la décoration de la Fontaine. D'autres prétendirent que ces ſtatues étoient des effigies de Saints que les Chrétiens avoient caché dans cette Fontaine, pour les ſouſtraire à la fureur des Iconoclaſtes, & que rien ne prouvoit moins, que les Romains euſſent eu connoiſſance de ces Eaux.

Mais, dans ce dernier cas, il faudroit ſuppoſer que les Chrétiens avoient auſſi enterré les médailles, les fragments de vaſes, & les autres monuments qu'on y a trouvé. Je me contenterai de dire, après Mr. Bouquié, qu'il eſt fort difficile de décider ſi ces ſtatues appartenoient aux Payens ou aux Chrétiens. L'un & l'autre ſentiment paroît également probable.

* Tous ceux qui connoiſſent l'Hiſtoire Romaine & de Tournay, ſçavent que les Romains ont regné près de trois cents ans dans les Gaules; que Tournay où ils avoient établi leur Colonie, a été la réſidence de pluſieurs de leurs Empereurs, & le Théâtre malheureux de leur fureur. En 693 de la Fondation de Rome, vingt-huit ans avant la Naiſſance de JESUS CHRIST, comme l'ont auſſi remarqué nos Auteurs, Jules Céſar défit 60000 Nerviens.

Mr. Morand, dans le Mémoire qu'il a donné à l'Académie des Sciences, s'explique à ce ſujet en ces termes :
„ On a trouvé un petit Autel de bronze
„ avec les principaux traits de l'Hiſ-
„ toire de Rémus & de Romulus en
„ relief, dont j'ai fait l'acquiſition ;
„ une petite ſtatue du Dieu Pan, plu-
„ ſieurs de Cupidon, & quantité de
„ fragments de vaſes antiques faits
„ d'une terre bolaire, fine & rougeâ-
„ tre, telle que celle du Bucakos &c.„

Avant de finir ce Chapitre, j'ajouterai encore un trait à ces remarques hiſtoriques. Mr. l'Abbé Dubois, le même dont nous avons parlé, qui s'eſt immortaliſé par la magnificence des bâtiments qu'il a fait conſtruire dans ſon Abbaye, ſur-tout par la beauté ſinguliere de l'Égliſe, l'un des monuments les plus rares que nous ayons en Europe : “ Faiſant fouiller (dit
„ Braſſard) dans les entrailles de la
„ terre, de la coline de haute rive,
„ où Saint Amand avoit établi ſon
„ premier Oratoire ſur les débris de
„ l'Idole de Mercure adoré des Ro-
„ mains, trouva des ſépultures de

„ Romains, oſſements brûlés, cruches
„ à cendres, fioles, bouteilles, plats
„ de terre, miroirs d'acier poli, figu-
„ res de coq, médailles de Domitien,
„ Veſpaſien & Néron, & de tous les
„ Empereurs qui ont regné & réſidé
„ à Tournay &c. „

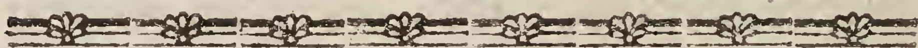
Bien que ces remarques ſoient étrangeres aux vertus des Eaux, j'ai cru devoir les rappeller au public; perſuadé que bien des perſonnes, même dans un ſiécle ami des nouveautés, peuvent encore faire cas des ſuffrages anciens. Elles pourront, en conſultant les Auteurs que j'ai cités, décider d'autant mieux ſi ces Eaux ont mérité autrefois l'attention des Romains pour leur commodité, & depuis, les regards du public, & les ſoins du gouvernement, à cauſe de leurs vertus.

Pendant la durée des travaux que l'on faiſoit à l'ancienne Fontaine en 1698; depuis même que ſa ſource avoit été dérangée par la chûte de la maçonnerie à l'Italienne qu'on avoit voulu y établir, on fit uſage des Eaux du nouveau baſſin, & l'on fut contraint de le continuer: car les ouvra-

ges ſe trouvant achevés après beaucoup de peine, cette premiere ſource reſta pareſſeuſe, au point que le baſſin qu'on lui avoit conſtruit, fut fourni durant quelque-temps des Eaux que l'on y faiſoit paſſer de la ſource voiſine. Elles ſervirent à l'uſage des bains qu'on avoit pratiqué ſous le pavillon de ce baſſin; & quoique ces bains fuſſent ſeulement d'eau tiéde, ils produiſirent des effets ſurprenants. Ils donnerent depuis l'occaſion d'en établir d'autres, à qui l'on communiqua le dégré de chaleur néceſſaire. C'eſt de quoi je parlerai ailleurs.

En 1716 on prit des précautions particulieres pour conſerver dans ſa pureté la ſource du nouveau baſſin, en la mettant à l'abri des eaux & des matieres étrangeres qui pouvoient s'y mêler & altérer ſes vertus. On eut auſſi, à ce qu'il paroît, beaucoup de peine à établir ſur cette Fontaine un pavillon : il s'ébranla & ſe dérangea peu à peu, ſoit par la mauvaiſe conſtruction, ſoit par le mouvement du terrein; enfin en 1727 il croula. Heureuſement, pendant cet intervalle,

l'ancienne ſource avoit repris ſa premiere vigueur. On y revint, & l'autre fut tout-à-fait abandonné : c'eſt par cette raiſon qu'elle a conſervé jusqu'à préſent le nom de *la Fontaine négligée*, ou du *Pavillon ruiné*. Je vais dire deux mots de la conſtruction des Fontaines, & des effets ſinguliers qui paroiſſent à la ſource de leurs eaux, avant de rapporter le ſentiment des Auteurs ſur leurs principes & leurs vertus.



CHAPITRE DEUXIÉME.

De la diſtinction & conſtruction des Fontaines minérales de Saint Amand, & de la nature de leurs Eaux, avec une nouvelle analyſe.

LA Fontaine *Bouillon* porte ce nom, comme j'ai déja dit, à cauſe de ſon agitation continuelle, & de la quantité de bulles d'air qui ſortent de ſa ſource, & qui viennent s'éclater ſur la ſurface de l'eau. On voit une infinité de petits corps tranſparents qui, de la ſuperficie de l'eau, jailliſſent deux ou trois pouces plus haut. Ce qui arrive auſſi,

aussi, lorsqu'on verse de cette eau dans un verre. Sur cette surface, on apperçoit en tous temps des espéces d'étincelles brillantes qui sont dans un perpétuel mouvement, & qui, selon Mrs. Gosse & Bouquié, dénotent que ces Eaux contiennent quelque substance spiritueuse qui s'évapore continuellement. La preuve que ces Auteurs en donnent, & que l'on observe encore plus distinctement avec les eaux de la Fontaine d'Arras, semble le confirmer. Que l'on mette de cette eau dans une bouteille; qu'on applique sur l'ouverture une piéce d'argent, la vapeur de l'eau jaunira, au bout de quelque temps, le côté adapté à la bouteille, comme si la piéce avoit séjourné dans la Fontaine. Que cette eau ait été laissée dans un vase ouvert, elle perd cette vertu. Enfin cette eau, après avoir été puisée à sa source, & conservée plus d'un mois dans des bouteilles bien fermées, répond encore aux épreuves; ce qui aide à démontrer aussi que ces eaux sont transportables, & qu'elles conservent pour un temps leurs vertus. Si l'on verse

pendant l'obſcurité, des eſprits d'urine & de térébenthine dans la Fontaine *Bouillon*, on voit une eſpéce de flamme au-deſſus de l'eau ; ſi c'eſt durant le jour, on verra le plus beau cercle de couleurs, ſemblables en nuances à celles de l'arc-en-ciel.

La Fontaine *Bouillon* ne paroît d'abord avoir que quelques pieds de profondeur. On y éleve cependant les eaux autant qu'on le veut, ſon fond ſemble borné à un lit de ſable très-fin qui eſt toujours en mouvement par l'agitation des ſources qui pouſſent de tous côtés. Ce lit de ſable mouvant n'a que ſix à ſept pieds d'épaiſſeur ; au-deſſous de ce lit ſe trouve un gouffre, ou une eſpéce d'abyme dont le fond, ſelon Mrs. Braſſard & Goſſe, eſt un gravier que l'on rencontre à ſeize ou dix-ſept pieds plus bas que la voûte de ſable mouvant dont nous avons parlé. La longueur & la largeur de cette cave d'eau n'ont pû juſqu'à préſent être déterminées, non plus, ſelon Bouquié, que la profondeur; quoique cet Auteur admette qu'un corps ſolide trouve, à une certaine diſtance, quel-

que obſtacle qui l'empêche de s'enfoncer; mais que cet obſtacle ſe leve facilement. Il eſt à remarquer encore que la ſource qui ſans doute a été formée du même gouffre d'eau, & que l'on nomme celle du *Pavillon ruiné*, * eſt ſujette aux mêmes révolutions & bouillonnement que la premiere. Elle eſt auſſi dans la même conſtruction, à la différence qu'après avoir paſſé ce lit, ou cette voûte de ſable mouvant, il n'a pas encore été poſſible de rencontrer avec un corps ſolide l'apparence d'un fond réſiſtant.

Une troiſiéme Fontaine dont les

* Quoique l'on ait toujours reconnu par les épreuves, & par l'odeur & le goût, que les eaux de cette Fontaine étoient plus chargées de principes que celles de ſa voiſine qui viennent de la même ſource, nous avions très-bien remarqué que cela ne procédoit que du mêlange de quelque eau étrangere avec elle, nous avons, Mr. Goſſe & moi, vérifié ce ſoupçon, pendant les travaux que l'on fait actuellement à cette Fontaine, & nous avons auſſi reconnu dans un coin de ſon baſſin une ſource très-jailliſſante, dont les eaux ſont ſupérieures en force à celles de cette Fontaine, & abſolument les mêmes que celles de la Fontaine de *l'Evêque d'Arras*. C'eſt ce mêlange qui occaſionnoit la différence que l'on a obſervée. Et pour ne rien changer aux vertus que cette Fontaine a toujours eu, nous avons laiſſé ſubſiſter les choſes dans l'état où la nature les a mis.

eaux ſont en uſage depuis 1714, paroît mériter beaucoup d'attention, à cauſe de ſes grands effets. Mr. Braſſard eſt le premier qui parle de ſes vertus, * à l'occaſion d'un Evêque d'Arras qui *récupéra* la ſanté par leur uſage. Elle en a juſqu'à préſent retenu le nom de la Fontaine de *l'Évêque d'Arras*. Ses eaux ſont beaucoup plus chargées de minéraux que celle des deux autres ſources.

Les eaux de la Fontaine *Bouillon* ſont tiédes à leur ſource, claires, inſipides & d'une odeur un peu ſulphureuſe, laquelle cependant augmente plus ou moins, à proportion que ces ſources ſont en mouvement ; & ces eaux diminuent auſſi de qualité, à

* Dans une Lettre de correſpondance particuliere que Mr. Briſſeau avoit avec Mr. Fagon, qui l'avoit honoré de l'Intendance de ces Eaux, en date du 8 Août 1699, ce Médecin annonce la découverte de cette ſource, que l'on avoit cherché à confondre, en ramenant ſes eaux dans celles de la Fontaine Bouillon, de crainte que cette ſource, plus chargée de principes & plus purgative, n'eût fait oublier la premiere, & regretter la dépenſe conſidérable qu'on avoit déja faite. Ce Médecin ajoute qu'il eſpére que cette petite ſource qui a moins d'évaporation, deviendra dans la ſuite plus efficace & meilleure que l'ancienne.

mesure que l'on avance dans la journée.

Celles de la Fontaine *l'Évêque* sont plus sulphureuses, & même d'un goût & d'une odeur d'œuf couvé assez désagréables; elles sont aussi un peu plus chaudes que les autres.

Il s'agit à présent d'établir les principes que nos Auteurs ont reconnu dans ces Eaux minérales. Mrs. Héroguelle, Brisseau & Mignot, n'ont parlé que de celles de la Fontaine *Bouillon*. „ Le premier assure, qu'ayant distillé „ & évaporé au sec de l'eau de cette „ source, elle avoit laissé au fond de „ la cucurbite un léger enduit blan- „ châtre, d'odeur *soufreuse*, & un au- „ tre enduit roussâtre de saveur fer- „ rugineuse. „ Cet Auteur ne cesse, dans son ouvrage, d'admettre aussi dans ces eaux un mêlange de sel volatil sulphureux.

Mr. Brisseau a remarqué par le même procédé, une résidence jaunâtre dont il a tiré une terre grisâtre, & un sel qu'il reconnut nitreux par le goût & par la crystallisation. Il n'admet aucun soufre fixe dans la résidence:

mais ce Médecin, dans une deuxiéme Lettre à Mr. Fagon, & une troiſiéme à un ami, après de nouvelles épreuves qu'il avoit faites, ajoute que ces eaux ſont ferrugineuſes, vitrioliques; & il ne s'éloigne plus d'y admettre le ſoufre.

Mr. Mignot conclut, après beaucoup d'expériences: " Que ces eaux „ ſont compoſées de particules inſen„ ſibles de vitriol, de fer & de ſoufre, „ & de quelques parties de terre ſa„ blonneuſe. „ Cet Auteur n'eſt pas éloigné auſſi d'y croire quelque ſel volatil: & c'eſt ſur ces principes établis qu'il rend raiſon de leurs propriétés.

Braſſard, dans ſon Traité publié en 1714, ayant établi que ces eaux ſont imprégnées de particules volatiles ſulphureuſes, décide: " Que les Eaux „ minérales, ſulphureuſes, nitreuſes „ & ferrugineuſes, ſont chargées d'u„ ne ſubſtance métallique, où les prin„ cipes du ſoufre, du fer & du nitre „ dominent. „

Mrs. Goſſe & Bouquié, Auteurs contemporains, qui ont le mieux obſervé & le mieux écrit ſur cette ma-

tiere, nous démontrent enfin les principes qui composent nos eaux, & qui les rendent si efficaces. Le premier, ainsi que Mignot & Brassard, y reconnut le soufre fixe, ce qui se vérifie par le dépôt continuel que ces eaux laissent dans les canaux de décharge des Fontaines, & un soufre volatil qui fait le grand mérite de nos eaux. Le sel que ce Médecin y découvrit, est, selon lui, un sel neutre, composé de sel marin & nitreux, semblable par le goût au sel de Glaubert, ou à celui des Fontaines de Sedlitz, & par la configuration à celui d'Epsom. Quant au fer, quoique cet Auteur, non plus que les autres, ne le démontre pas physiquement, il paroît persuadé que les eaux en charient, mais si attenué & si chargé de sucs huileux, & de terre alkaline, qu'il devient presque méconnoissable dans la résidence. Il y démontre aussi une espéce de sable, une terre bolaire, des sucs huileux & bitumineux.

Mr. Bouquié, ayant solidement répondu à tout ce qu'on pouvoit lui objecter sur l'analyse & les expériences

qu'il avoit faites des Eaux minérales de Saint Amand, prouve d'une maniere inconteſtable l'exiſtence d'un ſoufre minéral dont les principes ſont un peu bitumineux, & celle d'un eſprit ſulphureux volatil. Cet Auteur ne détermine pas, il eſt vrai, la nature du ſel neutre que contiennent ces eaux. Quelques procédés lui ont fait connoître une cryſtalliſation tout-à-fait nitreuſe ; & d'autres opérations, l'exiſtence d'un ſel marin en très-petite quantité. Il eſt auſſi plus réſervé que ſes Prédéceſſeurs à admettre le fer dans ces eaux : mais malgré les expériences & les recherches les plus exactes employées ſans ſuccès, pour y démontrer ce minéral, Mr. Bouquié ne nie pas l'exiſtence, ou au moins quelques particules de ce métal. Il cite à ce ſujet avec Mr. Briſſeau, les vertus que le mercure, le fer, le gobelet de régule d'antimoine &c. donnent à l'eau & au vin, dans les véhicules deſquels ces minéraux ont trempé, & où l'on ne peut cependant pas découvrir des parties de ces métaux.

Je renvoie aux ouvrages de ces deux Auteurs, les ſçavants & les curieux qui deſireroient s'éclaircir davantage ſur la nature de ces ſources, & ſur celle du terrein où elles ſont ſituées ; mais particulierement ſur les raiſons phyſiques & morales que l'on y trouve de leurs effets.

Ces Auteurs ont éclairci plus qu'aucuns de leurs Prédéceſſeurs les principes de nos eaux, auſſi-bien que ceux des boues minérales, qui, par les guériſons qu'elles operent, méritent à tous égards l'attention des gens de l'Art & la confiance des malades.

Tous ces Auteurs ont donc reconnu plus ou moins les mêmes principes dans les Eaux de Saint Amand, & ſpécialement un volatil ſulphureux dont elles abondent, quoiqu'il ait échappé juſqu'ici aux recherches de l'Artiſte.

Je penſe même avec ces Meſſieurs que la vertu pénétrante, diſſolvante & réſolutive qu'ont ces eaux & ces boues, ne doit être attribuée qu'à ce volatil qui renferme un principe minéral que l'Art ne peut nier ; mais qu'il n'avoit point encore démontré. C'eſt

à cette démonstration que je me suis particulierement attaché dans l'analyse nouvelle qu'on va voir, je n'y donnerai point de simples probabilités; mais des faits qui conduisent à l'évidence par les procédés exacts de la Chymie.

CHAPITRE TROISIÉME.

Analyse nouvelle des Eaux & Boues minérales de Saint Amand.

EN rendant justice aux Auteurs qui ont en différents temps consacré leurs soins & leurs lumieres à dévélopper la nature de ces précieux Remédes, j'ai dit que les Observations & l'Essai physique de Mrs. Gosse & Bouquié sur cette matiere, étoient les ouvrages qui satisfaisoient le plus; ce sont en effet les plus méthodiques & les mieux approfondis. Cependant après avoir vérifié leurs expériences par moi-même, il m'a paru qu'elles laissoient quelque chose à desirer. On devoit être curieux de connoître, & l'on pouvoit espérer de trouver la

cauſe éloignée des principes qui conſtituent la qualité de ces eaux. Il étoit ſur-tout à ſouhaiter de pouvoir parvenir non-ſeulement à y démontrer phyſiquement l'exiſtence d'un ſoufre volatil qui fait leur grand mérite, & que ces Auteurs y ont reconnu, mais encore à le fixer; & c'eſt ce qui a fait l'objet de mes recherches.

Quoiqu'inſtruit, comme tout Médecin doit l'être, des principes de la Chymie, je n'ai pas voulu m'en rapporter à mes ſeules connoiſſances. Flatté de ſatisfaire en tout la curioſité du public & de l'inſtruire avec certitude, je me ſuis fait un devoir de conſulter & d'aſſocier à mon travail un Chymiſte éclairé dans la théorie & dans la pratique; & j'avoue que cet Artiſte habile * m'a beaucoup aidé dans les moyens de parvenir à mon but.

Nous nous rendîmes aux Fontaines de Saint Amand le 15 de May 1767, temps qui nous parût le plus propre à étudier les productions de la nature, & à développer le méchaniſme de ſes

* Mr. Decroix Apothicaire & Chymiſte à Lille.

travaux. Nous obſervâmes ce que l'on va voir par le détail qui ſuit de nos différentes expériences.

Premiere Expérience.

L'huile de térébenthine verſée dans les Fontaines, repréſente vraiment ſur la ſuperficie de leurs eaux les couleurs de l'arc-en-ciel, comme j'ai dit que Mr. Goſſe l'avoit remarqué dans ſes obſervations. Celle de ces ſources où ce phénomêne ſe rend le plus ſenſible eſt ſur-tout la petite Fontaine iſolée qui eſt en plein air, vis-à-vis le baſſin des boues. L'huile n'y eſt pas plutôt répandue, qu'elle y fait voir ſur la ſurface de l'eau, la figure & les couleurs de l'iris : mais les bouillons que cette ſource jette continuellement, renouvellent & varient ces couleurs, en donnant divers arrangements aux parties de la matiere qui ſurnage. On voit paroître tour à tour différents objets qui forment le plus agréable coup d'œil.

Pour ſuivre les effets ultérieurs de cette épreuve, nous enlevâmes la pellicule très-déliée qui ſurnage, & qui produit ces apparences. Alors elle perdit ſes couleurs brillantes & de-

vint une matiere blanche, molle & adhérente aux doigts, laquelle, étant ſéchée au Soleil, eſt une vraie térébenthine régénérée, & de la conſiſtance de la térébenthine cuite.

Deuxiéme.

L'eau de ces Fontaines, & particulierement celle de la Fontaine *l'Évêque d'Arras*, miſe dans une bouteille ſur l'orifice de laquelle on applique une piéce d'argent, donne à ce métal une couleur d'or en douze minutes, & en trente, la piéce devient noire.

Troiſiéme.

Ces eaux ne donnent aucune couleur rouge à la teinture bleue des végétaux. Il ſemble plutôt, comme le diſent Mrs. Goſſe & Bouquié, qu'elles tendent un peu au verd, ce qui prouve en elles l'abſence de l'acide, au moins développé, & l'exiſtence d'une matiere alkaline.

Quatriéme.

L'écorce de grenade leur communique une couleur orangée, la noix de galle, une couleur citrine; effets que ces deux ſubſtances végétales produiſent également ſur l'eau de puits, & ſur celle de pluie.

Ces dernieres épreuves n'annoncent ni le fer ni le vitriol ; car leur existence dans nos Eaux-minérales, y produiroit une couleur noire, ou du moins violette, par le mêlange de l'écorce de grenade ou de la noix de galle

Cinquiéme.

Le savon blanc, mis en parcelles dans ces eaux, & fouetté avec un bâton fendu, écarté par le bout, comme l'on fait mousser le chocolat, se dissout fort bien d'abord; mais un peu après, quelques grumeaux surnagent.

Cette expérience donne lieu de croire qu'un sel sélénite (qui est un sel neutre composé d'acide vitriolique uni à une base terreuse) existe dans nos eaux, & décompose le savon. Les gens de l'Art n'ignorent pas que l'acide vitriolique, ayant plus d'affinité avec l'alkali du savon, qu'avec la base terreuse, quitte celle-ci pour s'unir à l'alkali avec lequel il a plus de rapport. Le savon se décompose alors : ses parties huileuses, abandonnées de l'alkali, s'accrochent & surnagent, comme étant plus légéres que l'eau qui l'avoit dissout.

Il faut obſerver que toutes les eaux de puits qui contiennent un ſel ſélénite, font le même effet avec le ſavon & le ſirop de violette; c'eſt-à-dire qu'elles décompoſent le ſavon, & ſemblent verdir un peu le ſirop.

Sixiéme.

Le ſel de tartre blanchit nos Eaux minérales, & y dépoſe par réſidence un ſédiment blanchâtre ; effet qu'il produit également dans les eaux de puits qui contiennent un ſel ſélénite ; mais qu'il n'opere pas dans l'eau diſtillée, autre indice de l'exiſtence du ſel ſélénite en nos eaux.

Dans cette expérience il eſt à préſumer que l'acide vitriolique du ſel ſélénite abandonne ſa baſe terreuſe avec laquelle il étoit combiné naturellement; il s'unit au ſel de tartre qui eſt un alkali fixe, & il lâche ſa baſe qui blanchit la liqueur : juſqu'à ce qu'enfin le repos l'ait éclaircie par la précipitation de cette baſe qui forme le ſédiment.

Septiéme.

Le ſublimé corroſif diſſous dans l'eau de ces Fontaines, la rend blanche :

elle s'éclaircit par résidence, & laisse au fond un vrai précipité blanc de mercure, dans lequel Mr. Gosse dit avoir remarqué des menus grains orangés en petit nombre; ce qui n'a point paru dans nos observations réitérées.

Voici ce que ce procédé nous donne lieu de croire. Une portion de terre de la nature de la chaux, que ces eaux contiennent, se charge de l'acide marin surabondant qui étoit uni au mercure dans le sublimé corrosif, & ce mercure se précipite par son propre poids, sous la forme d'une poudre blanche. Les grains orangés que le Sr. Gosse a observé sont, selon nous, de la nature du turbith minéral, qui se précipite sous cette couleur orangée, lorsqu'il rencontre dans l'eau où on le dissout, quelque terre de la nature de la chaux. On n'ignore pas que le sublimé corrosif dissous dans l'eau de chaux, laisse un précipité jaune.

Huitiéme.

La dissolution de mercure étant jettée dans les eaux de nos Fontaines, ce mêlange les rend d'abord troubles & blanches; mais elles prennent pres-

qu'auſſi-tôt une couleur jaune qu'elles perdent à meſure que le mercure ſe précipite ſous cette couleur. Le raiſonnement que l'on doit faire de ce procédé, répond à celui de l'expérience précédente.

Neuviéme.

Un ſel alkali fixe, expoſé entre deux linges à l'orifice d'une bouteille qui contient de l'eau de la Fontaine *d'Arras*, ſe noircit au bout de quelques heures, & s'empare du ſoufre volatil de l'eau qui a perdu tout-à-fait alors, ſon odeur & ſon goût d'œuf couvé.

La grande affinité que les alkalis ont avec le ſoufre, eſt la cauſe que le ſoufre volatil eſt arrêté dans ſa ſuite à l'orifice du vaiſſeau par le ſel alkali qu'on lui a oppoſé.

Dixiéme.

Cet alkali empreint du ſoufre volatil, diſſous dans l'eau diſtillée, n'y communique aucune couleur. Une liqueur acide ajoutée à cette diſſolution, y excite une efferveſcence aſſez forte qui la trouble, & quelques temps après elle dépoſe une poudre griſe qui rend ſur les charbons ardents une odeur de ſoufre.

Cette diſſolution alors a l'odeur de l'eau de la Fontaine *d'Arras*, de laquelle l'alkali avoit arrêté le ſoufre volatil ; elle rougit & noircit également l'argent qu'on expoſe à l'orifice de la bouteille qui la contient.

Dans cette expérience l'alkali tient le ſoufre volatil en diſſolution avec lui dans la liqueur ; mais l'acide qu'on y ajoute, oblige l'alkali, où le ſoufre fugitif reſtoit comme enchaîné, de l'abandonner à lui-même ; & cet alkali s'unit à l'acide, avec lequel il a plus d'affinité qu'avec le ſoufre.

Onziéme.

Ayant fait évaporer dans des vaiſſeaux de verre ſix livres d'eau de la Fontaine *d'Arras* juſqu'à la réduction d'environ dix onces, moment où il commença d'y paroître une pellicule très-déliée qui ſurnageoit la liqueur, nous mîmes le vaiſſeau en lieu frais, il y reſta pendant vingt-quatre heures, ſans que cette eau nous eut encore fourni la moindre apparence de cryſtalliſation. La pellicule étoit un peu onctueuſe au tact. Nous filtrâmes la liqueur qui abandonna ſa pellicule au

filtre. Nous fimes de rechef évaporer cette liqueur au bain de * cendre, jusqu'à la réduction d'environ une once, sans qu'il y parût de nouvelle pellicule. Le vaisseau remis de nouveau en lieu frais, l'espace de vingt-quatre heures, nous fit voir des petits crystaux fort déliés qui disparurent par le mouvement du vaisseau. Alors nous eûmes recours à la loupe qui ne nous représenta rien de plus. Le vaisseau remis au bain de cendre, & la liqueur évaporée jusqu'à siccité, elle nous fournit vingt-quatre grains de sel neutre.

Douziéme.

Ce sel dissous dans un peu d'eau distillée, ne rougit pas le sirop de violette ; preuve qu'il ne contient pas d'acide développé, mais il sembla le verdir un peu.

Treiziéme.

Ayant versé de l'huile de tartre par défaillance sur la même dissolution, la liqueur se troubla un peu, & laissa, après quelques temps de repos, un sédiment, qui, étant séché, fit une

* Nous employâmes par préférence le bain de cendre, comme étant plus doux que celui de sable.

petite effervefcence avec l'efprit de vitriol.

Quatorziéme.

La matiere de la pellicule reftée fur le filtre, ne pût fe diffoudre dans l'eau; l'ayant fait fécher, nous en mîmes dans un verre; nous y verfâmes un peu d'efprit de vitriol avec laquelle elle fit effervefcence.

Il réfulte de cette opération.

1°. Que la pellicule étoit d'une terre bolaire.

2°. Que le fel étoit de la nature du fel félénite, & qu'il fe décompofa par la rencontre de l'alkali fixe du tartre, * avec lequel l'acide vitriolique de ce fel félénite s'eft combiné, pour former un tartre vitriolé. La bafe du fel félénite, abandonnée à elle-même, fe précipite, & forme le fédiment remarqué dans le mêlange de la diffolution du fel de notre évaporation avec l'huile de tartre par défaillance.

* L'on fçait que l'huile de tartre par défaillance, n'eft pas proprement une huile; mais le fel alkali fixe du tartre, refous en liqueur par l'humidité de la cave dans laquelle on l'expofe; & que l'on ne l'appelle huile, qu'à caufe que cette liqueur paroît onctueufe au toucher.

Quinziéme.

Pendant que nous étions occupés à notre analyse, il nous est tombé dans les mains un des pyrites dont nous parlerons tout à l'heure. Cette marcassite étoit chargée superficiellement d'une belle crystallisation blanche que nous détachâmes ; nous y reconnûmes un sel que nous crûmes pouvoir dissoudre dans l'eau froide ; mais nous ne parvinmes à sa dissolution qu'au dégré de l'eau bouillante : encore fûmes-nous obligés d'y ajouter de l'eau, pour donner plus d'étendue à ce sel opiniâtre. Nous filtrâmes la liqueur, à laquelle nous présentâmes un sel alkali fixe qui la troubla, & laissa par le repos un sédiment blanchâtre. Cette expérience nous confirme de plus en plus l'existence du sel sélénite dans nos eaux ; car il est de la nature de ce sel de se dissoudre difficilement dans l'eau, à moins qu'elle ne soit bouillante, & de se décomposer facilement à l'approche d'un alkali fixe. *

* Eléments de Chymie théorique du célébre Macquer.

Voilà ſans doute l'exiſtence du ſel ſélénite, & celle d'une matiere ſemblable à la chaux, aſſez bien établie dans ces eaux.

D'autre part il eſt prouvé dans les Obſervations de Mr. Goſſe, & dans l'Eſſai phyſique de Mr. Bouquié, que le ſoufre y réſide auſſi. Tâchons maintenant de démontrer qu'il n'y exiſte qu'en *Hépar ſulphuris*, * & non ſous ſa forme naturelle.

Seizième.

La marcaſſite dont parle Mr. Goſſe, eſt un vrai pyrite ** qui participe du ſoufre, du cuivre, & d'un fer mal digéré. Il rend du feu quand on le frappe avec le briquet. Il communique une couleur bleue à l'eſprit de nitre, dans lequel on l'a fait diſſoudre. Il donne une flamme bleue, & une odeur de ſoufre, lorſqu'on le fait rougir au feu.

---

* On appelle *Hépar ſulphuris* le ſoufre diſſous par un alkali.

** Ces pyrites ſe trouvent dans les entrailles de la terre, dans le voiſinage des Fontaines. Ceux ſur leſquels nous avons travaillé ont été tirés à trois quarts de lieue de ces ſources, on les amena au-deſſus, en fouillant pour chercher le charbon de terre.

Ce pyrite rougit immédiatement au feu, & jetté dans l'eau commune, il lui communique l'odeur & le goût de l'eau de la Fontaine *d'Arras*.

Nous avons obſervé que, ſi l'on laiſſe trop long-temps ce minéral ſur les charbons ardents, il perd la vertu de donner cette odeur & ce goût à l'eau dans laquelle on l'a plongé; & cela, parce que le ſoufre de cette marcaſſite ſe décompoſe & ſe conſume, avant que ſa terre ne ſoit alkaliſée par la calcination.

Cette derniere obſervation nous porta à faire calciner ce pyrite dans un creuſet rougi entre les charbons ardents, & couvert d'une thuile. Nous laiſſâmes la matiere en calcination l'eſpace d'une heure : après quoi nous prîmes ce minéral embraſé, que nous jettâmes dans l'eau de puits. L'odeur & le goût de l'eau de la *Fontaine d'Arras*, ſe manifeſterent auſſi-tôt; ce qui nous confirma dans le raiſonnement que nous avions fait ſur la perte de la vertu de cette marcaſſite par une calcination immédiate & trop longue ſur les charbons.

Dix-ſeptiéme.

Nous ne nous arrêtames point à ces épreuves ſur ce minéral : nous en prîmes environ deux onces que nous fimes réduire en poudre, à laquelle nous ajoutâmes une once de ſalpêtre, & autant de tartre cru, nous fimes la projection de ce mêlange dans un creuſet rougi au feu. Il ſe fit une détonnation auſſi conſidérable que dans l'opération de l'antimoine dyaphorétique. Nous couvrîmes enſuite le creuſet, & nous laiſſâmes la matiere en calcination pendant une demi-heure. Après l'avoir laiſſé refroidir, nous trouvâmes une certaine quantité *d'Hépar ſulphuris*, que nous fimes bouillir dans l'eau, l'eſpace de demi-heure. Nous filtrâmes la diſſolution, ſur laquelle nous verſâmes de l'eſprit de vitriol. La liqueur devint laiteuſe, & dépoſa par réſidence un vrai *Magiſter de ſoufre.* *

Cette liqueur laiteuſe ** a le goût & l'odeur de l'eau de la Fontaine

* On appelle *Magiſter de ſoufre*, un ſoufre diſſous par un alkali, & précipité par un acide.

** Cette liqueur laiteuſe eſt proprement ce qu'on appelle *Lac ſulphuris*, lait de ſoufre.

d'Arras,

d'Arras; mais beaucoup plus marqué.

Dix-huitiéme.

Une piéce d'argent exposée à l'orifice de la bouteille qui contient cette espèce de lait, se jaunit d'abord, & ensuite se noircit. Ce procédé répond à notre deuxiéme expérience de l'analyse des eaux.

Dix-neuviéme.

Un alkali fixe exposé à l'orifice du vaisseau, se noircit au bout de quelques heures, & prend l'odeur d'œuf couvé, qui est l'odeur propre du lait de soufre.

Cet autre procédé répond à notre neuviéme expérience de la même analyse.

Vingtiéme.

Cet alkali empreint du soufre volatil de ce lait, étant dissous dans l'eau distillée, n'y communique aucune couleur. Une liqueur acide ajoutée à la dissolution, donne lieu à la précipitation du soufre volatil fixé par l'alkali fixe.

Ce troisiéme procédé répond à notre dixiéme expérience de l'analyse de nos eaux.

Toutes ces expériences prouvent que ces pyrites fourniſſent les matieres qui donnent les qualités aux Eaux de Saint Amand, & que la ſubſtance qui y domine, eſt le ſoufre qui y exiſte en *Hépar ſulphuris* : Car il eſt de toute impoſſibilité que le ſoufre ſe diſſolve dans l'eau, ſans le ſecours d'un alkali, ou de la chaux, ou d'une matiere de la nature de la chaux. D'ailleurs l'odeur d'œuf couvé que rendent ces Eaux minérales, eſt vraiment l'odeur *d'Hépar ſulphuris*, que le ſoufre pur ne donne pas. Cet hépar jaunit & noircit l'argent, comme font ces eaux mêmes.

Un alkali fixe, appoſé à l'orifice du vaiſſeau, ſe noircit & ſe charge du volatil du lait de ſouffre, comme le fait un pareil alkali, expoſé ſur l'eau de la Fontaine *d'Arras*. *

Cet alkali diſſous, ſaturé d'acide, dépoſe un ſédiment, comme fait celui chargé du ſoufre volatil de la Fontaine.

La pellicule blanchâtre qu'on obſerve ſur les boues, & qui vient des

* Il faut entendre l'eau nouvellement tirée de la Fontaine.

èmes ſources, a les propriétés du
agiſter de ſoufre.

Enfin toutes ces expériences raſ-
nblées & comparées, ſemblent ne
int laiſſer de doute que nos eaux ne
ntiennent un ſel ſélénite, une terre
ſorbante, & un ſoufre combiné avec
tte terre à l'aide des feux ſouter-
ns. De nouvelles recherches que
us nous propoſons de faire, pour-
nt conſtater avec plus d'évidence
core ce que nous avançons aujour-
ui.

Mais l'on nous objectera peut-être
e les pyrites dont nous venons de
rler, ne contiennent aucun alkali,
aucune matiere alkaline propre à
mer un *Hépar ſulphuris* : Que ce-
ndant ces pyrites rougis au feu, &
tés dans l'eau commune, lui com-
niquent l'odeur & le goût de l'eau
la Fontaine *d'Arras*, que nous di-
s être l'odeur de *l'Hépar ſulphuris*.

Nous répondrons à cette objection,
e ces pyrites ne contiennent à la
ité aucun alkali, ni aucune terre
la nature de la chaux : mais nous
ons que dans la calcination, la terre

non métallique de ce minéral s'alka-
lise, & donne lieu à la combinaison
du soufre avec cette matiere alkalisée
D'accord, nous dira-t-on peut-être,
mais grace au fourneau du Chymiste
Dans les entrailles de la terre qui pour
roit donner lieu à la formation de ce
Hépar ?

A ceci nous répondons : la chaleu
intestine de la terre est le premie
mobile de la production de tous lé
minéraux ; sans elle, point de pierre
nulle marcassite, aucuns métaux &c
Qu'on réfléchisse sur quantité d'opé
rations naturelles qui se font dans l
sein de la terre à l'aide des feux sou
terreins ; que l'on jette des yeux phy
siques sur l'opération du cinnabr
naturel, * quel est l'agent qui le su
blime ? Qui combine le soufre avec l
mercure ? pourra-t-on nier l'action d
ce feu intérieur dans cette opération
D'ailleurs, que dans les entrailles d
la terre une matiere en rencontre un
autre avec laquelle elle puisse se com

* Le cinnabre naturel est un soufre combiné av
le mercure dans les entrailles de la terre, par l'acti
des feux souterreins.

ner, ces ſubſtances ne manqueront
mais d'opérer enſemble, ſelon l'ac-
on plus ou moins grande que la cha-
ur leur communique.

Suppoſons, ſi l'on veut, que ces
yrites ne fourniſſent aucune matiere
ropre à former cet *Hépar* avec ſon
ufre, ce ſoufre enlevé de ſon corps,
 entrainé par l'eau, ne peut-il point,
n circulant avec elle dans la terre,
ouver dans ſon paſſage une terre
ropre à ſe combiner avec lui, & à
rocurer l'effet que nous eſſayons de
ouver.

Voilà ce que nous avions à dire,
uant à préſent ſur la nature des Eaux
e Saint Amand.

Par rapport aux Boues, nos recher-
hes ne ſe ſont pas étendues plus loin
ue celles des Obſervateurs qui Nous
nt précédé. La terre obſorbante eſt
ès-bien marquée dans leurs analyſes.

Quant à la matiere bitumineuſe dont
arlent Mrs. Goſſe & Bouquié, elle
eſt pas encore bien conſtatée; car
faut faire une différence entre une
atiere graſſe & un bitume.

Les vertus de ces boues minérales

ne nous paroiſſent réſider que dans le eaux qui les abreuvent, leſquelles ſon chargées des mêmes principes qu celles des Fontaines; elles tirent en core leur force de la chaleur que ce eaux leur communiquent.

Si de nouvelles découvertes nou en apprennent davantage à cet égard nous en ferons volontiers part au pu blic par l'impreſſion.

Dégré de chaleur des Eaux & Boue minérales.

J'ai cru à propos de répéter par un nouvelle expérience ce que les Au teurs ont dit ſur le dégré de chaleu qu'ont les eaux & les boues. J'ai fai en conſéquence arranger un thermo mêtre compoſé de mercure, & le plu commode poſſible pour cet uſage; i eſt ſelon les principes de Mr. de Réau mur. Tout le monde ſçait qu'il y quatre-vingt dégrés entre le froid d la glace & la chaleur de l'eau bouil lante, & que le tempéré eſt de di dégrés au-deſſus de la glace. C'eſt ſu cette poſition de mon thermomêtre commune à tous les autres, qe je vai

fixer le dégré de chaleur de nos eaux.

1°. Je plongeai le 6 du mois de Juin 1767 & à huit heures du matin, le thermomêtre * dans la premiere Fontaine pendant dix minutes. Le mercure monta dix dégrés au-dessus du tempéré.

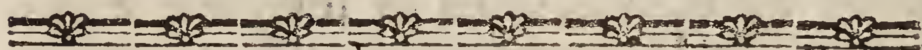
2°. Je le posai durant le même espace de temps dans la seconde Fontaine; & le mercure a aussi monté & resté à dix dégrés au-dessus du tempéré.

3°. Le même procédé dans la troisiéme Fontaine ou de *l'Évêque d'Arras* a fait éprouver le même changement au mercure, qui a monté à dix dégrés comme dans le précédent.

4°. J'ai fait poser le même jour le thermomêtre dans la boue pendant l'espace de quinze minutes, & cela, à sept heures du matin, à midi & à sept heures du soir, le mercure n'a monté le matin & le soir qu'à huit dégrés, & à midi à dix au-dessus du tempéré.

* Il étoit ce jour-là, selon l'état de l'Athmosphere, trois dégrés & demi au-dessus du tempéré. L'on a eu attention de le laisser rafraichir chaque fois que l'on tentoit de nouvelles épreuves.

L'on peut conclure que les eaux & les boues ont le même dégré de chaleur ; mais qu'il peut varier dans les premieres, selon le mouvement & l'agitation de leurs sources, & que la surface des boues est soumise aux variations de l'atmosphere comme je le dirai plus-tard.



CHAPITRE QUATRIÉME.

Des Vertus spécifiques des Eaux de Saint Amand.

IL s'agit maintenant de parler des vertus reconnues des Eaux de Saint Amand, constatées par les faits chaque année, depuis la cure de l'Archiduc Léopold, qui sûrement n'avoit été tentée que sur d'autres expériences antérieures. Mr. Héroguelle dans son Traité, vante ces eaux comme une panacée universelle, propre à la guérison de tous les maux indistinctement, dont il donne une liste assez longue. Mr. Brisseau, Observateur contemporain d'Héroguelle, parle de leurs vertus avec moins d'enthousiasme ; mais

avec plus de connoiſſance & de méthode. Il diſtingue les cauſes des maladies auxquelles elles conviennent, en faiſant l'énumération des effets ou des accidents qu'elles emportent, après la cauſe une fois ôtée. Dans ſa premiere Lettre à Mr. Fagon en 1697, ſur les premiers ſuccès confirmés par l'expérience. Il s'explique, ainſi que l'a remarqué Mr. Goſſe, en ces termes.

„ Les maladies qui ont fait plus „ d'honneur aux Eaux de Saint Amand „ ont été les cachéxies, les hydropi- „ ſies, même les jauniſſes, les coliques „ obſtinées, les migraines, les vertiges „ les longs rhumatiſmes & autres in- „ diſpoſitions cauſées par obſtruction, „ ou par la ſalure ou l'acrimonie du „ ſang & de la lymphe. Ce qui a le „ plus ſurpris, c'eſt qu'elles ont ſou- „ vent guéri deux maladies toutes con- „ traires. Le ſexe y a trouvé deux ſe- „ cours oppoſés, pour le défaut, & „ l'excès de ſes purgations. Elles lâ- „ chent le ventre, & en font ceſſer „ les flux invétérés. Tous les buveurs „ y ont une faim admirable, & j'y ai „ guéri des faims canines. Les grave-

„ leux, qui ſont en ce Pays fort com-
„ muns, y courent en foule, & s'en
„ louent fort. Je n'en ai pas vû un ſeul
„ qui, ayant paſſé par toutes les au-
„ tres eaux, ne dit plus de bien de
„ celles-ci. La raiſon qu'on en peut
„ donner, c'eſt qu'étant fort douces,
„ elles coulent & débarraſſent les con-
„ duits des reins, ſans les irriter; c'eſt
„ par la même raiſon qu'elles ſont
„ utiles aux autres affections des reins
„ & de la veſſie. Les eſtomacs lan-
„ guiſſants y retrouvent leur appetit.
„ Ceux qui en boivent par excès, n'en
„ ſont pas plus chargés. Ceux à qui
„ elles ouvrent le ventre, ſont quaſi
„ ſûrs de leur guériſon. „ Enfin cet
Auteur obſerve très-prudemment que, ſi ces eaux n'ont pas les hautes vertus de celles d'Aix & de Spa, au moins n'expoſent-elles pas les malades aux mêmes révolutions, & aux mêmes inconvénients. Dans une ſeconde Lettre du 23 Juillet, adreſſée au même, où ce Médecin entre dans un détail phyſique & circonſtancié des principes de ces eaux, il marque : " Je ne
„ peux guéres ajouter à ce que je vous

„ ai dit des maladies auxquelles ces
„ eaux conviennent. C'eſt ſur-tout à
„ celles du bas ventre & aux autres
„ qui en dépendent, pourvû que ces
„ maladies ne ſoient pas les ſuites d'un
„ long excès de vin ou d'eau-de-vie. „
Après avoir détaillé pluſieurs maladies particulieres, tant des ſolides que des liquides, & celles du poumon où elles conviennent, cet Auteur commence à laiſſer entrevoir leurs vertus pour la guériſon du virus vénérien. Au moins admet-il qu'elles guériſſent le plus ſouvent les vieilles gonorrhées, où la cauſe eſt détruite.

Une troiſiéme Lettre enfin que Mr. Briſſeau écrit à un Médecin de ſes amis du 25 Juillet 1701, entre dans un détail de guériſons très-intéreſſantes. Il confirme le mérite ſpécifique des Eaux de Saint Amand pour les maladies ſymptomatiques de la tête, & pour celles du poumon, cauſées par obſtruction, ou par l'acrimonie des humeurs. On ſçait que ces dernieres ſont communes par leur cauſe avec celles de la peau. Il les reconnoît encore ſalutaires pour l'eſtomac, & par-

ticulierement bonnes pour les obſtructions des viſcéres du bas ventre. Il rappelle, même par des faits ſurprenants, l'avantage qu'elles ont journellement au-deſſus de toutes les autres Eaux minérales, pour la guériſon des maladies des reins & de la veſſie; le tout par des exemples d'expulſions de graviers, pierres ou glaires amaſſés dans ces parties, à la ſuppuration deſquelles il les reconnoît auſſi un puiſſant Remède : Enfin, dit ce Médecin,
„ il y a pluſieurs autres maladies chro-
„ niques & conſidérables, qu'on nom-
„ me univerſelles ou indéterminées, à
„ cauſe qu'elles n'ont point de relation
„ particuliere avec les viſcéres; mais
„ qu'elles ſont dépendantes de la ſa-
„ lure vicieuſe du ſang; telles ſont le
„ rhumatiſme, le ſcorbut, la vérole,
„ les dartres, & toutes les infections
„ de la peau provenant de cauſe in-
„ terne, où ces eaux ont donné des
„ preuves particulieres de leurs ver-
„ tus, & même juſqu'au piſſement
„ de ſang. „

Il ne s'enſuit pourtant pas qu'elles ſoient également bonnes à toutes les

maladies chroniques. Il y en a qu'elles guériſſent mieux les unes que les autres, & un très-petit nombre que je détaillerai plus bas, à qui elles ne conviennent point, & c'eſt ce qui s'eſt fait connoître par l'expérience, bien plus que par le raiſonnement.

Tout ce que je viens de dire des vertus & des propriétés des Eaux de Saint Amand, regarde ſeulement celles de la Fontaine *Bouillon*. Les mêmes choſes ſe trouvent confirmées par les obſervations conſignées dans le Traité de Mr. Mignot en 1700, & encore plus dans celui de Braſſard en 1714. Dans ce temps les Auteurs, excepté ce dernier, ne connoiſſoient pas les Eaux de la Fontaine de *l'Évêque d'Arras*, qui ſont bien plus actives que les premieres; mais qui demandent auſſi plus de ménagement & de prudence dans leur uſage. C'eſt aux malades qui ſe rendront ſur les lieux dans le deſſein de les prendre, à conſulter le Médecin qu'une ſage expérience aura inſtruit de leurs effets, pour s'aſſurer ſi cette eau convient à la nature de leur maladie & de leur

tempérament. Je dois rapporter encore ce qu'en dit Braſſard. " Le ſel de la
,, petite Fontaine de *l'Évêque* eſt em-
,, brioné de couleur verdâtre un peu
,, âcre, & quand on le met ſur une
,, platine de fer rougie, il rend une
,, odeur puante, & devient griſâtre,
,, de même que les ſels ſulphureux.,,

,, Cette eau eſt bonne pour les ma-
,, ladies du bas ventre, & ne convient
,, pas aux affections de poitrine, ni
,, aux tempéraments délicats; elle eſt
,, plus forte en odeur & en goût, &
,, plus péſante que celles des autres
,, ſources; elle jaunit l'argent en très-
,, peu de temps; elle noircit, comme
,, fait la poudre à canon.,,

Comme Mrs. Goſſe & Bouquié parlent en général dans leurs obſervations, de l'effet des eaux des trois Fontaines, en reconnoiſſant cependant que celle de *l'Evêque* eſt plus purgative, je les rappellerai après celles de Mrs. Héroguelle, Mignot & Braſſard, & même de Pythois, Auteur qui n'a donné que le Journal des cures dûes à l'uſage de ces eaux en 1700.

Héroguelle rapporte en ſon Traité

deux cures particulieres opérées par l'uſage des Eaux de *Bouillon*. L'une eſt une ſuppreſſion des lochies accompagnée de fiévre lente & tenſion du bas ventre, où il faiſoit prendre ces eaux en boiſſon, & s'en ſervoit en injection dans la matrice. L'autre eſt d'une veuve hyſtérique, graveleuſe, épileptique, cachéxique, & ſourde, guérie par les mêmes eaux qu'on lui injectoit auſſi dans les oreilles. Ce Médecin ajoute trois cures remarquables de paralyſie, quatre d'athſme, tant ſec qu'humide, autant de colique néphrétique & graveleuſe, enfin pluſieurs de vérole, ſcorbut, dartre opiniâtre, ſelon lui lépre, d'hydropiſie, goutte & diſſenterie.

Mignot, en citant les noms dans ſon ouvrage, annonce la guériſon d'une malade attaquée de vertiges, quatre de jauniſſe, deux d'abcès au bas ventre & dans les voies urinaires, ſix de coliques néphrétiques, graveleuſes & glaireuſes, douze de gonorrhées, une de vérole bien confirmée, quatre d'hydropiſie, trois de rhumatiſme violent, avec paralyſie ou roidiſſement

de membres. Ce Médecin parle de l'adjonction des bains & des boues qui commençoient à être en usage, avec celui des eaux ; & il fait un grand éloge dés dernieres pour les maladies de la peau.

Pythois nous cite des guérisons de vomissement habituel, d'athsme tant sec qu'humide, de plusieurs dissenteries, cours de ventre opiniâtres, pissement de sang, & quatorze graveleux qui ont quitté des fragments, & des pierres même très-considérables, quarante guérisons au moins de rhumatisme, où il s'étoit joint, du moins dans quelques uns, de la paralysie aux membres affectés, quatre véroles bien caractérisées, enfin des suppressions de régles, comme de flux immodérés &c.

Mr. Brassard, par la longue pratique qu'il a eu de ces Eaux, ne laisse rien à décider dans les observations qu'il rapporte en son Traité de 1714. Parmi les cures qui ont été opérées, il cite comme plus remarquables & bien attestées, entre autres, une guérison de vertige, cinq d'athsme, qua-

tre d'obſtruction au foie, à la rate & à d'autres viſcéres du bas ventre, deux de vomiſſement & jauniſſe, deux d'hydropiſie, huit d'abcès des reins, de la veſſie, & du bas ventre, & une de la matrice, trois de ſuppurations ou d'excès du flux menſtruel & hémorroïdal, trois de colique opiniâtre, deux de flux de ventre & diſſenterie, deux de conſtipation extraordinaire, deux de faim canine, vingt-ſept de colique néphrétique, de plus la guériſon de quantité de graveleux, parmi leſquels il compte pluſieurs perſonnes notables de différents ſexes qui ont quitté, comme nous le voyons encore arriver aujourd'hui, des pierres, & des fragments conſidérables de ces corps étrangers. Entre autres perſonnes diſtinguées, il nomme Mr. le Maréchal Duc de Vendôme, le Maréchal de Monteſquiou, & beaucoup d'autres Seigneurs François & étrangers. Il rapporte auſſi la guériſon de pluſieurs affections hyſtériques & hypocondriaques, & de fleurs blanches, une de flux immodéré d'urine, dix de rhumatiſmes & de ſciatiques, quatre

de vérole, ſept de gonorrhées, dont trois avec carnoſités, & ſept de dartres des plus obſtinées. Ce Médecin n'oublie pas, non plus que ſes prédéceſſeurs, la ſtérilité, contre laquelle l'uſage de nos eaux & des boues a montré leurs vertus. Enfin il annonce auſſi leur efficacité pour la guériſon des affections vaporeuſes des deux ſexes.

Mrs. Goſſe & Bouquié, dans leur Traité de 1750, confirment par des faits les obſervations que ces autres Médecins ont rapporté, & reconnoiſſent le mérite & la vertu de nos eaux pour la guériſon des maladies citées; le premier y ajoute d'autres faits relatifs aux ſuivantes, comme pour l'expulſion des vers, même du vers ſolitaire, pour la guériſon & le préſervatif des apopléxies humorales & pituiteuſes, des fluxions opiniâtres aux yeux, des vapeurs hyſtériques & hypocondriaques, & des fleurs blanches. De plus il aſſure que ces eaux ſont admirables pour faire déclarer le virus vénérien, & pour la guériſon des gonorrhées ſimples & virulentes, ainſi que pour les éréſipelles périodiques &c.

Bouquié, dans ſon Eſſai phyſique ſur ces eaux, rapporte auſſi des guériſons de membres atrophiés par l'effet d'un violent rhumatiſme, de coliques épatiques, avec expulſion de pierres biliaires, de gonorrhées ſimples & virulentes, & de ſpermatocelles. Cet Auteur, avec Mrs. Mignot & Braſſard, vante encore la vertu de ces eaux, pour prévenir les rechûtes des coliques de Poitou, & pour remédier aux accidents facheux qui ſuivent ſouvent cette cruelle maladie.

Voilà ſans doute beaucoup de maux auxquels les ſources précieuſes de Saint Amand ſont utiles, & pluſieurs où elles ſont ſpécifiques, comme à ceux des reins, de la veſſie & de la peau &c. Il ſembleroit même que les vertus preſque générales qu'on attribue à ces Remédes, devroient en diminuer la confiance : mais je peux aſſurer que depuis 1760, que je fréquente chaque année les Eaux de Saint Amand, j'ai vû avec admiration quantité de cures opérées par leur uſage, ſemblables à celles que ces Auteurs ont déſigné. J'ajouterai même que

deux de mes malades y ont été guéris des ſuites facheuſes d'épanchement de lait.

La vertu de ces eaux pour l'extinction ou l'épuration du virus vénérien, paroît avoir occupé beaucoup nos deux derniers Auteurs. Il ſemble aſſez inutile juſqu'à préſent de tenter à mettre aucuns Remédes en comparaiſon avec le mercure pour la guériſon de cette affreuſe maladie : cependant on ne ſçauroit ôter à ces eaux l'honneur de l'avoir quelquefois extirpée, & ces deux Obſervateurs ont vû par leur effet, diſparoître entierement les ſymptômes véroliques. Mr. Goſſe cite même un reſte de ce virus manifeſte, qui avoit échappé à l'uſage du mercure, réveillé & guéri par celui des eaux.

Quoique je ne veuille point les préconiſer comme ſpécifiques à cette maladie, je dois pourtant informer les gens de l'Art & le public, qu'on a reconnu à ces eaux une qualité propre à faire déclarer les ſoupçons de vérole, à détruire les vieux reliquats de ce mal, enfin à remédier aux accidents qui ſont trop ſouvent la ſuite

de l'uſage ou de l'abus du mercure.

Je rapporterai encore avec plaiſir ce qu'en dit Mr. Briſſeau dans ſa troiſiéme Lettre à un Médecin. " Je ſouhaiterois qu'elles fuſſent auſſi ſûres
,, pour la vérole, qu'on le dit, c'eſt
,, déja un avantage conſidérable qu'elles n'y ſoient pas contraires, comme
,, plusieurs autres Eaux minérales,
,, d'où l'on chaſſe les gens ſoupçonnés
,, de ce mal : mais je puis aſſurer qu'elles ont beaucoup plus que cela. Il
,, eſt de fait que des véroles anciennes
,, y ont été guéries, ce qui, joint à ce
,, qu'elles excitent quelquefois une
,, petite ſalivation, a fait dire à des
,, Médecins, qu'elles participent du
,, mercure.,, Et plus bas ; " mais vous
,, ne devez pas manquer de nous envoyer ceux qui, après l'uſage du
,, mercure, demeurent long-temps
,, dans un état douloureux, ou qui
,, ont des accidents équivoques entre
,, la vérole & le ſcorbut, & de les
,, ordonner pour tout ce qu'on appelle vieux reſtes des fautes de la
,, jeuneſſe.,,

Les qualités de nos eaux ſpécifiées

par ce Médecin, ne regardent que la ſource de la Fontaine *Bouillon* : Mais ſi celles-là ſont bonnes ſeules contre cette maladie facheuſe, combien leur mérite n'eſt-il pas plus grand, ſi on les joint à celles de la Fontaine *d'Arras* ? Car celles-ci, ſelon toutes les épreuves, ſont encore plus chargées de principes, & bien plus efficaces. Et c'eſt ce qui pourroit avoir donné lieu de changer l'ancien nom de cette Fontaine, en celui de *Fontaine de vérité*, titre honorable que lui ont ſans doute acquis les guériſons d'un grand nombre de perſonnes. Ajoutons à tout ceci l'utilité reconnue de l'uſage des boues.

Comme mon but eſt de perſuader principalement par les faits, j'en rappellerai encore quelques-uns qui ne permettront plus de douter de la bonté de ces eaux, contre les ſuites d'une maladie malheureuſement trop commune & ſi funeſte à l'eſpéce humaine. Leur qualité eſt certainement propre à faire déclarer le virus vénérien dans les malades chez qui il n'offre aucune marque évidente de ſon exiſtence. Il

n'eſt pas d'année où Mr. Goſſe, Médecin de l'Hôpital Militaire aux Eaux, ne m'ait convaincu de ce fait, par l'expérience des Soldats de nos garniſons que nous y envoyons pour des douleurs articulaires & rhumatiſmales. Ce Médecin, ainſi que ſes Prédéceſſeurs, rapporte des exemples très-frappants de pluſieurs guériſons obtenues par l'uſage de ces eaux, enſuite du mercure employé pour la vérole. Les malades qui les prenoient, étoient tourmentés de douleurs beaucoup plus violentes que celles qu'ils avoient reſſenties avant le traitement de la maladie. Il cite entre autres un Tambour du Régiment de Clare qui avoit eſſuyé onze frictions, ſans donner aucune ſalivation, ni ſans doute d'autres évacuations particulieres. Cet homme commença l'uſage des eaux dans un état horrible de ſouffrance, & dans le plus grand danger. La ſalivation s'établit au cinquiéme & ſixiéme jours, & continua. Le douziéme, le mercure tranſpiroit par la peau, à l'endroit des glandes axillaires, où ce Médecin dit avoir ramaſſé quinze à vingt grains de

mercure par jour, pendant le cours d'une ſemaine, & cela en préſence de témoins.

De mon côté j'aſſurerai qu'un de mes malades ayant failli d'être la victime de quatre traitements preſque conſécutifs, dont le premier auroit dû l'avoir guéri, ſe trouvoit encore auſſi tourmenté qu'auparavant d'inſomnies & de douleurs affreuſes. Il s'étoit enfin déterminé à avoir recours au même remède pour la cinquiéme fois, je l'engageai au contraire à ſe rendre aux eaux; il les prit avec ſuccès, & vuida par la ſalivation & d'autres évacuations abondantes, le mercure qui l'incommodoit tant.

J'ai paſſé peut-être les bornes d'un précis ſimple que je voulois donner au public, ſur les qualités & les vertus des Eaux minérales de St. Amand, mais j'ai penſé que ceux qui pourroient avoir beſoin de leur uſage, me ſçauroient gré de ces détails, puiſque tout malade deſire plutôt des faits que des raiſonnements.

CHAPITRE

CHAPITRE CINQUIÉME.

Des Boues minérales de Saint Amand, & de leurs propriétés.

IL s'agit maintenant de parler des boues minérales qui ſe trouvent auprès des Fontaines, autres Remédes encore auſſi utiles qu'efficaces pour la guériſon de beaucoup de maux, Remédes enfin précieux aux Troupes de SA MAJESTÉ, ſur-tout à ces Guerriers couverts de gloire par les bleſſures qu'ils ont reçues à ſon ſervice. Ceux-ci reſteroient ſouvent inutiles à l'état, ainſi qu'à eux-mêmes, ſi nos boues n'achevoient leur guériſon, en leur rendant l'uſage qu'ils avoient perdu de leurs membres affligés.

L'intervalle de terrein entre les Fontaines *Bouillon* & de *l'Évêque d'Arras* eſt d'environ vingt-cinq toiſes, le ſol de l'ancienne prairie dans cet endroit eſt compoſé de trois lits de terre différente. Le lit ſuperficiel eſt d'une terre noire ſemblable à la tourbe. Le deuxiéme eſt d'une eſpéce de marne

plus graſſe que la marne ordinaire ; & le troiſiéme d'un ſable mouvant qui deſcend à ſept & dix pieds de profondeur. C'eſt au travers de ce ſable, dans un eſpace de quatre-vingt-quatre pieds en quarré long, que ſe trouve une grande quantité de petites ſources, dont les eaux, en ſortant du lit de ſable, viennent détremper cette marne graſſe, & paſſant enſuite dans la terre noire & marécageuſe, en forment une eſpéce de bourbier. C'eſt lui que nous appellons boues minérales, parce que les principes minéraux y ſont dépoſés par le trajet des eaux, qui, du fond, viennent gagner la ſuperficie. L'on conçoit ſans peine que la vertu & la chaleur des boues, ne ſont qu'une ſuite de celles des eaux qui les arroſent, comme celles-ci n'ont reçû les mêmes qualités que des minéraux qu'elles ont lavé dans leur courſe. Les ſources dont le fond du baſſin eſt tout rempli, contiennent les mêmes principes que nos eaux, mais plus abondants & plus ſenſibles.

Si les anciens Médecins n'ont point approfondi les qualités & les vertus

ſupérieures de ces boues, le haſard, ou plutôt une Providence bienfaiſante nous les a fait connoître. Les effets ſurprenants qu'elles ont produit, ont engagé nos Auteurs modernes à étudier leur nature & leurs principes. Ce ſont eux qui nous ont le plus inſtruit ſur cette matiere.

Héroguelle n'a point parlé des boues : mais Mr. Briſſeau écrit à un de ſes Confréres ; " pour nos bains,
,, je ne peux rien ajouter à ce que j'en
,, ai dit ſur la fin de ma Lettre à Mr.
,, le premier Médecin ; mais nos boues
,, font plus de merveilles que je n'eſ-
,, pérois. Comme je n'en ai pas parlé,
,, je vous dirai qu'elles ſont noires,
,, graſſes, & onctueuſes au toucher,
,, & qu'elles ont une odeur de fer aſſez
,, ſenſible. Quand on les fait ſécher,
,, elles ſe changent en ſable gris tout
,, pareil à celui de la Fontaine *Bouil-*
,, *lon*. Tout nous prouve qu'elles ſe
,, forment par l'abondance des exha-
,, laiſons graſſes & ſulphureuſes, mê-
,, me de quelques particules métalli-
,, ques, & que les exhalaiſons ne
,, prenant pas corps avec l'eau, &

„ ayant peine à la traverſer , réflé-
„ chiſſent , s'accrochent & s'arrêtent
„ dans le ſable ; & lui donnent cette
„ forme de boue. „ Il eſt vrai, comme le remarquent Mrs. Goſſe & Bouquié, que l'on trouve ſouvent dans nos boues de ce ſable luiſant qu'ils comparent à celui de nos Fontaines &c.

Mignot, après avoir cité pluſieurs guériſons obtenues par ces boues ſalutaires, telles que des paralyſies, trois anchiloſes, rapporte qu'une jeune payſanne du lieu infectée par des Cavaliers de la garniſon alors de ſervice à Saint Amand, avoit le corps tout couvert d'ulcéres & de puſtules véroliques. “ Elle n'a fait, écrit-il,
„ que ſe plonger dans la boue, & a
„ été parfaitement guérie. Je l'ai fait
„ voir à pluſieurs perſonnes de diſ-
„ tinction qui avoient de la peine à le
„ croire. „ Ce Médecin ajoute ce qui ſuit : “ Quelques Mineurs de la Com-
„ pagnie de Mr. de Mégregny, s'étant
„ trouvés guéris pendant les travaux,
„ de vieux ulcéres qu'ils avoient aux
„ jambes, cela a donné lieu à plu-
„ ſieurs perſonnes de ſe ſervir pour

„ le même beſoin, des boues qui ne
„ manquent pas de guérir également
„ la gale, & les ulcéres les plus opi-
„ niâtres, pourvû qu'il n'y ait pas de
„ carie aux os qui les fomente. „ Il
finit par dire " que ces mêmes boues
„ conviennent pour fortifier les mem-
„ bres affoiblis, après des fractures,
„ luxations & vieilles cicatrices, &
„ qu'il eſt ſûr qu'elles ſont meilleures
„ que les eaux pour toutes les mala-
„ dies externes ; enfin qu'elles con-
„ tiennent plus de parties des miné-
„ raux, qui s'échapent plutôt des par-
„ ticules ſouples & pliantes des eaux,
„ que des molécules maſſives & rabo-
„ teuſes de la terre. „

Braſſard, ayant parlé de l'utilité & de la magnificence des bains des anciens, paſſe aux grandes vertus & propriétés des bains de boues de Saint Amand; & remontant juſqu'à leur origine, il dit : " Les ouvrages de la
„ Fontaine interrompus par le Siége
„ d'Ath, furent repris par les Mineurs,
„ après la priſe de cette Place par les
„ armes du Roi, où ces gens s'étant
„ remplis le viſage, le corps & les

„ jambes d'ulcéres, ils se trouverent
„ guéris pour avoir travaillé dans les
„ boues. „

Ces expériences, jointes à beaucoup d'autres, contribuerent à l'établissement des bains de boues : Ce Médecin trouvoit déja un très-grand défaut dans l'usage de ce Reméde en 1714. " En ce qu'une trop grande
„ quantité d'eau élémentaire flottoit
„ sur les boues, & qu'on avoit peine
„ à supporter la froideur superficielle
„ de ces eaux; malgré cela, ajoute-t-il,
„ ces boues n'ont pas laissé de guérir
„ des membres affoiblis, des rétrac-
„ tions de tendons, de vieux ulcéres
„ & des édémes &c. comme des ma-
„ ladies de la peau, telles que dar-
„ tres, pustules, gale &c. „

Enfin Mrs. Gosse & Bouquié, ayant, comme je l'ai dit, approfondi plus que les autres par l'analyse, la nature de nos boues, démontrent d'une façon sensible l'existence des mêmes principes qui constituent les eaux, tels que le soufre minéral, un volatil sulphureux, une huile bitumineuse, un sel alkalin, & peut-être quelque matiere

ferrugineuſe ; au moins, diſent ces Auteurs, leur mêlange avec la noix de galle ſemble l'indiquer.

Le premier ajoute qu'en conſéquence des examens qu'il a faits, " on peut
,, dire que ces boues forment une eſ-
,, péce de ſavon ſalutaire, ou, ſi l'on
,, veut, un baume ſulphureux & bitu-
,, mineux, dont les qualités ſont réſo-
,, lutives, attenuantes, propres à diſ-
,, ſoudre les congeſtions lymphati-
,, ques, à humecter les corps nerveux
,, trop roides & trop tendus. Com-
,, bien de membres paralyſés n'ont-ils
,, pas été rétablis & conſolidés par ce
,, Reméde, ainſi que des ulcéres, des
,, dartres, des plaies &c. ,,

Mr. Bouquié après avoir préconiſé les bons effets des boues, & prouvé que le ſoufre qu'elles contiennent eſt beaucoup plus développé & plus raſſemblé que dans les eaux, qu'il l'eſt même au point que la chaleur qui s'éleve, le pouſſe à la ſurface, où on le voit s'amaſſer ſous la couleur naturelle d'un jaune pâle, ajoute : " C'eſt le
,, ſoufre très-tenu, joint au bitume &
,, aux autres principes, qui rend nos

„ boues ſi réſolutives, ſi attenuantes, „ ſi fondantes & ſi propres à diſſiper „ les congeſtions, à diſſoudre la lym- „ phe trop épaiſſe, la ſynovie dans „ les jointures & dans les couliſſes des „ tendons, à ranimer le cours des eſ- „ prits dans les nerfs, comme dans „ les membres paralytiques, à amollir „ les parties trop rigides, à donner „ du reſſort à celles qui ſont trop lâ- „ ches. Ces effets ſi oppoſés ſont pour- „ tant par une heureuſe combinaiſon „ opérée par la même cauſe ; & l'ex- „ périence journaliere prouve mieux „ que le raiſonnement, cette ſingu- „ larité. „

Toutes les qualités reconnues de ces boues ſont donc bien conſtatées par les faits ; & je répéte ici qu'elles operent des guériſons ſi extraordinaires, qu'elles méritent autant la confiance du public, qu'elles ſe ſont attiré l'attention & les recherches des Savans.



CHAPITRE SIXIÉME.

Réflexions ſur l'uſage des Eaux & Boues minérales de Saint Amand, & de l'avantage des nouveaux établiſſements qu'on y a faits.

MAlgré les grandes vertus de ces eaux & de ces boues, l'on ne doit pas croire pourtant qu'elles ſoient bonnes pour toutes ſortes de maladies & d'accidents, non plus que pour tous les tempéraments. Quant aux eaux, telles douces & bénignes qu'elles ſoient, elles ne conviennent pas dans le cas de maraſme général, dans la phtiſie, dans les ſuppurations du poumon, dans les cancers, ſoit ocultes, ſoit ulcérés, dans les gonorrhées accompagnées d'inflammation, & en général dans toutes les maladies tant internes qu'externes. Elles ſont même nuiſibles dans les maladies eſſentielles de la tête.

L'uſage des bains de boues demande auſſi beaucoup de prudence de la part des perſonnes qui ſont accidentées ou

trop fatiguées de flux hémorrhoïdal ou utérin. Le ſexe ne doit point les prendre pendant le cours périodique. De même, je ne les conſeillerai jamais aux perſonnes ſujettes au crachement de ſang, non plus qu'aux phtiſiques. Il y a encore beaucoup d'autres cas où ces Remédes ne ſont pas propres, au moins, ſans des préparations ou des précautions particulieres : mais il ſe trouve heureuſement des gens de l'Art, qui par état ſont à portée de répondre à la confiance du public. J'ajoute qu'il ne convient à qui que ce ſoit de faire uſage d'un Reméde, même le plus ſimple, ſans être inſtruit auparavant des préparations & de la conduite qu'il exige. Auſſi oſai-je aſſurer avec ceux qui ont connu & qui connoiſſent nos eaux par théorie & par pratique, que je n'ai jamais vû arriver d'accidents pendant l'uſage des eaux, des bains & des boues, qu'à ceux qui en ont abuſé, ſoit par défaut de préparatifs, de conduite, ou de régime, ſoit par une témérité déplacée, qu'occaſionnoit le trop d'empreſſement de ſe guérir.

Outre les bains de boues, j'ai déja dit que dans le temps du rétabliſſement des Fontaines minérales en 1698, on avoit reconnu l'utilité des bains des eaux mêmes, & que pour leur donner le dégré de chaleur néceſſaire, on s'étoit trouvé obligé de faire chauffer une partie des eaux deſtinées à cet uſage. C'eſt ce qui engagea depuis à conſtruire quelques chambres de bains, leſquels ont produit conſtamment les bons effets qu'on en attendoit : mais le nombre de ces chambres étoit inſuffiſant, pour fournir au public les ſecours deſirés & continus. Je rappellerai cet article dans l'établiſſement auſſi avantageux qu'agréable, que Mrs. les Grand-Prieur & Religieux de Saint Amand font faire à grands frais à ces ſources. Cet aveu eſt une juſtice que je leur dois. Ils ont également mérité l'approbation de la Cour & la reconnoiſſance du public.

Comparaiſon de l'état des Fontaines & des Boues depuis 1650 juſqu'en 1665, avec celui où elles ſe trouvent aujourd'hui.

J'ai dit plus haut qu'en 1698, on

avoit entrepris par les Ordres du Roi le rétablissement de la premiere Fontaine Bouillon, & que le but étoit de rendre cette source plus pure, en écartant d'elle les eaux étrangeres : mais son bassin étant resté ouvert, ses eaux n'étoient aucunement garanties de l'évaporation dont elles sont susceptibles. J'ai dit encore qu'en 1716, on avoit construit dans les mêmes vûes, un pavillon sur pilotis au-dessus de la nouvelle Fontaine ; mais qu'en 1727, cette seconde Fontaine revint dans son premier état, par l'écroulement de cet édifice, & qu'elle fut ensuite l'égoût des terres voisines.

J'ajouterai ici que la petite Fontaine *d'Arras* ou *de Vérité*, depuis qu'on avoit fait la découverte de ses vertus, n'avoit, pour se garantir des inconvénients que nous venons de remarquer, qu'un simple tonneau qui lui servoit de réservoir. On eut pourtant la prudence de couvrir exactement cette Fontaine, & d'en laisser couler les eaux au robinet. Enfin, le croiroit-on ! les Boues minérales, ce Reméde si précieux, ont toujours été, aussi

bien que ceux qui en faiſoïent uſage, abandonnées aux injures de l'air, & aux variations du temps. Tantôt ces boues ſe trouvoient trop liquéfiées, & ſouvent inondées par les eaux des ſources qui venoient du fond ; & cela par manque d'écoulement & par le défaut de réparations néceſſaires pour le leur procurer : tantôt les pluies abondantes & aſſez fréquentes en ce climat, noyoient le terrein, lavoient ces boues, les refroidiſſoient, & entrainoient les principes minéraux qui font l'eſſence de leurs vertus. Souvent les deux tiers de la ſaiſon la plus favorable à l'uſage de ces boues, ſe paſſoient ſans pouvoir en jouir ; ou bien il étoit interrompu, & l'intervalle de temps qui ſe trouvoit d'un bain à l'autre, faiſoit perdre le mérite de ceux qu'on avoit déja pris, ainſi que le fruit du temps & de la dépenſe que les malades avoient employé pour leur guériſon.

Les Soldats du Roi, ſujets utiles à la Patrie, & en faveur deſquels un ſi bon Maître n'épargne rien pour leur entretien aux Eaux de Saint Amand,

étoient les triſtes victimes du mauvais état où ſe trouvoient ces Remédes. Outre les maladies qu'ils avoient, & dont ils venoient chercher la guériſon, ſouvent ils y prenoient la fiévre, il leur ſurvenoit des rhumes &c. & ils s'en retournoient avec un ſurcroit de maux.

Les boues minérales, comme on l'a prouvé, tiennent leurs vertus des ſources dont elles ſont continuellement arroſées, & qui viennent de leur fond même. L'eau de ces ſources eſt tiéde & à peu près au même dégré de chaleur, comme je l'ai dit auſſi, que celles des Fontaines; mais elle eſt ſûrement plus chargée de principes minéraux, ſur-tout d'eſprit volatil ſulphureux, que ne le ſont celles de la Fontaine Bouillon. Quoique la chaleur des boues ne ſoit que preſqu'égale à celle des eaux des Fontaines, ce dégré de chaleur eſt cependant ſuffiſant pour procurer l'avantage de ſe mettre dans ces boues, & d'y reſter des heures entieres, même en tout temps. Je ne doute pas que la chaleur naturelle des corps qui s'y enfoncent, ne ſerve

auſſi à développer leurs principes, & à les rendre plus chaudes, peut-être même plus actives. La chaleur intrinſéque des boues, par la nature des ſources, eſt telle qu'elle permet à préſent de s'y mettre tous les jours, nonobſtant les petites variations qu'elles eſſuyent dans les révolutions auxquelles elles ſont ſujettes, ainſi que les eaux des Fontaines : mais la ſuperficie de ces boues, & les eaux ordinairement ſurabondantes qui flottoient au-deſſus, étoient ci-devant ſoumiſes a la chaleur de l'atmoſphere. C'eſt ce qui en interrompoit l'uſage, quand le temps n'étoit pas calme, & l'air ſuffiſamment échauffé ; car tandis que le malade avoit une partie du corps enfoncé dans la boue, le reſte ſe refroidiſſoit au-dehors, tant par le froid des eaux que par le ſouffle du vent : la moindre pluie même obligeoit de les abandonner. Il eſt vrai que quelques toiles dont on étoit entouré, briſoient les rayons du Soleil, ſans cela, il n'y auroit eu aucun temps commode dans la ſaiſon, pour prendre les bains de boues. Malgré ce ſecours, on n'avoit

que quelques heures dans la journée qui en permissent l'usage.

Je remarquerai encore que la façon dont on se trouvoit obligé alors d'user de ces bains de boues, étoit de la derniere indécence. Les Soldats demeuroient en spectacle aux passants, tandis qu'ils étoient en même-temps exposés aux vents & au Soleil. Les particuliers n'avoient qu'une simple toile pour se garantir de ces inconvénients. Il falloit, en sortant de ces boues, aller chercher les chambres des bains pour s'y laver. Elles en étoient peu éloignées, il est vrai; mais comment quatre seuls lavoirs pouvoient-ils suffire à trente ou quarante personnes de différent sexe qui, par un orage, ou par un refroidissement subit de l'air, se trouvoient contraintes de sortir précipitamment de ces boues? Tant d'incommodités éloignoient beaucoup de personnes de l'usage d'un secours aussi salutaire.

Tel étoit le mauvais état des Fontaines & Boues minérales de Saint Amand, lorsqu'en 1764, Mrs. les Grand-Prieur & Religieux de l'Ab-

aye du même nom, agréérent le rojet de faire à leurs dépens les ré-arations & les établiſſements néceſ-aires pour conſerver à ces précieux Remédes leurs qualités & leurs ver-us, & ils ſe porterent avec zéle à rocurer au public, ainſi qu'aux Trou-es de SA MAJESTÉ, les commodités & les ſecours poſſibles pour profiter e leur uſage. D'abord ils racheterent es Fontaines avec tout le terrein qui étoit annexé, & que leurs Prédé-eſſeurs avoient engagé à des parti-uliers par un bail emphytéotique vers a fin du ſiécle dernier. Ils firent en-uite procéder aux travaux que nous llons détailler.

L'on a commencé par entourer de maçonnerie les Fontaines *Bouillon*, & les eaux actuellement s'y trouvent elles qu'elles ſortent de leurs ſources. On a couvert d'un pavillon ces mê-mes Fontaines. afin d'empêcher l'éva-oration des principes volatils de leurs aux; & ces eaux, comme celles de Fontaine d'Arras, couleront par es robinets. Un ſalon ſpacieux dans e pavillon, ſervira d'aſyle & de pro-

menoit aux buveurs, pendant les mauvais temps. Ces ouvrages ne ſçauroient ſans doute ſouffrir de critique, après l'expérience des bons effets qu'avoit procuré anciennement la couverture de la petite Fontaine ; & après ce que les Auteurs anciens & modernes ont obſervé ſur la facilité avec laquelle ces eaux, avant d'être couvertes, perdoient de leur qualité primitive. C'eſt ce qui ſe fera ſentir encore mieux par les obſervations ſuivantes.

1°. Ces eaux étoient plus chaudes, & elles avoient plus d'odeur & de goût au lever du Soleil, que vers le midi.

2°. Elles étoient moins propres aux expériences, quand on les avoit puiſé dans ce dernier temps, que dans un autre.

3°. Elles ſe trouvoient plus chaudes, & elles avoient plus d'odeur dans les canaux voûtés qui ſervent de décharge aux Fontaines, qu'elles n'en avoient à leur baſſin même.

Ces faits vérifiés, joints aux autres expériences, prouvent ſuffiſamment que ces eaux contiennent beaucoup

e principes volatils qui ſe diſſipent
lus ou moins facilement. Il étoit donc
e la derniere conſéquence de cher-
ner à les leur conſerver.

Mais les boues minérales étoient
ır-tout la partie qui méritoit le plus
attention & de réparations ; pour
arvenir à rendre leur uſage moins in-
ommode & plus conſtant, on a dû
s mettre à l'abri des inconvénients
ue je vais faire connoître.

1°. Ces boues étoient ſouvent trop
quéfiées & même inondées. Il falloit
onner un écoulement aux eaux ſura-
ondantes.

2°. Les eaux de pluie tomboient
rectement dans le baſſin. Les eaux
es terres voiſines s'y communi-
uoient, ſur-tout après les grandes
luies & les orages, il étoit néceſſaire
en écarter les unes & les autres.

3°. La ſuperficie de ces boues n'é-
it point à l'abri des variations de
thmoſphere. L'ardeur du Soleil, l'air
oid, les vents, agiſſoient ſur elles
ur à tour, & les rendoient d'un ac-
ès difficile aux malades. L'on a dû
ettre, & ces boues & ceux qui en

usoient, à l'abri des injures du temps.

4°. Les boues étant en plein air, les personnes incommodées se voyoient exposées à la curiosité des passants, soit à leur entrée, soit à leur sortie de ce bain, c'étoit un inconvénient intolérable. Il falloit donc procurer à l'usage de ces boues la décence nécessaire, & au public toutes les aisances qu'il pouvoit desirer pour les prendre.

Il étoit bien intéressant de remédier à tant d'inconvénients connus d'un chacun, & particulierement des Médecins qui sçavent que les principes & les vertus des boues dépendent absolument de la qualité des eaux qui les détrempent. Dans cette vûe, l'avis de Mr. Gosse Médecin attaché aux Fontaines & à l'Hôpital Militaire depuis 1740, & le mien, fut de former une enceinte de bâtiment sur les boues. Nous jugeâmes que les faces de ce bâtiment devoient, au levant, au midi & au couchant, être vîtrées, à l'effet de rassembler sur la superficie de ces boues les rayons du Soleil, depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Nous crûmes enfin qu'il falloit

ire de ce bâtiment une vraie ſerre, n y conſervant cependant la liberté 'ouvrir une partie des croiſées de ſes ifférentes faces, pour faciliter le re- ouvellement de l'air, en cas de ſon ltération cauſée par les vapeurs qui 'exhalent continuellement des boues. De plus, dans le Mémoire raiſonné ue nous fimes pour les réparations x l'amélioration des Fontaines & des oues; nous inſiſtâmes ſur la néceſſité e procurer à ces dernieres un écou- ement continuel des eaux ſurabon- antes qui leur nuiſoient, en les liqué- ant trop. De même nous fimes voir u'il étoit indiſpenſable de mettre l'or- re avec les aiſances néceſſaires dans a conſtruction des loges à former dans e bâtiment pour l'uſage des malades, x de leur procurer des lavoirs com- nodes à la ſortie des boues; enfin u'on ne devoit rien épargner, pour onner à ces Remédes précieux tou- es les facilités & la perfection dont ls paroiſſoient ſuſceptibles.

On établit donc en 1765, un bâti- nent ſur ces boues aſſez conforme au rojet que nous en avions dreſſé : mais

la ſaiſon propre à en ſaire uſage en 1766, ayant interrompu les ouvrages, & retardé la perfection qu'on devoit leur donner, cela excita la curioſité du public. Il examina les opérations: l'on entendit quelques critiques, mais de gens apparemment mal inſtruits ſur les principes de ces boues miraculeuſes. On allégua dabord que ce Remède tiroit ſes qualités & ſa chaleur des rayons du Soleil: que priver les boues de ſon influence, (choſe qu'on ne fera jamais) c'étoit leur ôter leurs vertus; que la pluie, la neige & l'air même pouvoient dépoſer dans ces boues des principes acceſſoires à ceux qu'elles ont déja par leur nature; & qu'enfin il paroiſſoit téméraire de ne pas laiſſer les choſes dans l'état où elles avoient été juſqu'alors.

Il étoit naturel que le public intéreſſé à ſon bien-être, préſentât les objections qui ſembloient le frapper relativement aux ſoins qu'on ſe donnoit pour la conſervation de ces Remédes utiles.

Mais il eſt facile & bien ſatisfaiſant pour nous de diſſiper ces craintes, &

de convaincre un chacun, que la couverture nouvellement établie ſur les boues, jointe aux autres moyens employés pour rendre leurs principes purs & naturels, doit les rendre plus efficaces à tous égards.

Comme je me ſuis fait une régle de n'établir le mérite des eaux & boues de Saint Amand que ſur des obſervations prouvées, je rapporterai dabord les ſentiments des anciens Médecins qui ont écrit ſur ces ſources, avant d'en venir aux remarques & aux faits que nous avons reconnu durant la premiere année des épreuves qui ont ſuivi ce nouvel établiſſement.

Mr. Briſſeau dans ſa ſeconde Lettre à Mr. Fagon, lui marque : " J'ai meil-
,, leure opinion des bains de boues
,, que je n'avois, lorſque j'eus l'hon-
,, neur de vous écrire. Elles ramolliſ-
,, ſent, réſoudent & fortifient : plu-
,, ſieurs perſonnes s'en ſont bien trou-
,, vé cette année ; peu s'en ſont plaint,
,, & on y a vû diſſoudre des anchilo-
,, ſes : mais nous n'avons pas encore
,, pû bien connoître toute leur bonté,
,, parce que l'été dernier a été froid

„ & pluvieux en ce Pays, & qu'à
„ cauſe des travaux on ne pouvoit
„ avoir les commodités néceſſaires.
„ J'eſpére que quand ces bains ſeront
„ bâtis & fermés, la chaleur y étant
„ plus raſſemblée, nous en verrons
„ de plus grands effets. „

Ce langage de Mr. Briſſeau a été depuis ſouvent répété par le public, tant que les boues n'ont pas été couvertes. Il étoit peu d'années où l'on n'entendit dire : *Les Boues dans une telle ſaiſon, ou dans un tel mois, n'ont rien valu, elles ont été froides, attendu qu'il a trop plu, ou bien le vent a été trop violent, on ne pouvoit profiter de leur uſage, ſans s'expoſer à gagner la fiévre &c. &c.*

Pithoys ſe plaint dans ſon Journal de 1700, que ces boues devenoient trop liquides. Il aſſure que, lorſqu'elles étoient plus épaiſſes, l'on y étoit plus chaudement, & qu'on en retiroit plus de ſoulagement : " Lorſqu'elles
„ étoient, dit-il, trop détrempées,
„ on ſe plaignoit que la ſuperficie de
„ l'eau étoit trop froide : il ajoute,
„ qu'on emportoit alors de ces boues,
„ pour

„ pour s'en ſervir en topique. Il en
„ marqua ſon mécontentement à Mr.
„ le Maréchal Duc de Boufflers, qui
„ en conſéquence défendit d'en plus
„ emporter. „

Braſſard nous dit auſſi " qu'il trou-
„ voit en 1714, la vertu des boues
„ fort affoiblie, à cauſe de la trop
„ grande quantité d'eau élémentaire
„ qui ſurnageoit, & dont on avoit
„ peine à ſupporter le froid. „

Ces boues minérales avoient donc été expoſées juſqu'aujourd'hui à ces inconvénients, & leur uſage avoit toujours dépendu du temps & de l'état de l'athmoſphere. Quel autre moyen qu'une couverture ſoutenue par des parois vitrées, au levant, au midi & au couchant, pour remédier à cette dégradation des boues, ſur-tout dans un climat où il pleut ſouvent pendant des étés entiers? Il en eſt de même des petits canaux de décharge que l'on a pratiqués à chaque loge de ce bâtiment, & dans ſon contour, tant pour recevoir les eaux ſuperflues qui arrivent du fond à la ſuperficie de ces boues, que pour détourner celles qui

venoient des terres voiſines ſe dépoſer dans le baſſin.

Quelques perſonnes ſe ſont récrié ſur ce qu'elles croyoient qu'en couvrant ces boues, on les privoit des rayons du Soleil. Elles diſoient que ſa chaleur leur eſt indiſpenſablement néceſſaire, ſoit pour leur donner de la vertu, ſoit pour les échauffer; mais l'on peut ſe convaincre que ce bâtiment, par la forme de ſa conſtruction, ne ſçauroit empêcher que les boues ne reçoivent la chaleur que cet aſtre bienfaiſant peut leur communiquer.

Le bâtiment qui les entoure n'a d'autre objet que de les préſerver de la pluie & du vent, & il laiſſe paſſer à travers les grandes croiſées pratiquées exprès, les rayons du Soleil, qui ſe trouvant par-là réunis, agiſſent avec plus d'activité ſur ces boues. Par conſéquent, ſi la chaleur leur eſt utile, on peut aſſurer que loin que ce bâtiment la diminue, il ſert au contraire à leur en procurer davantage.

Dans l'état où ces boues ſe trouvoient auparavant, il falloit, pour en faire uſage, dépendre pour ainſi dire

u dégré de chaleur & de force des ayons ſolaires ; ce n'étoit ſouvent que endant quelques heures avant & près le midi qu'on pouvoit s'y enfon- er. Dès que le Soleil baiſſoit, ou que air ſe rafraichiſſoit par un peu de ent, il n'étoit plus poſſible de reſter ans le bain.

Au reſte quant aux vertus ſpécifi- ues des boues, en ſe ſouvenant des rincipes qui les conſtituent, perſonne e doutera qu'elles ne les reçoivent e la qualité des eaux de la ſource nême, & non du Soleil.

Je n'ai garde de nier que ſon in- uence ne ſoit utile à toutes les pro- uctions végétales & minérales. Cet ſtre en eſt l'ame & le moteur : cepen- ant il eſt certain que les boues pa- oiſſoient plus chaudes, & que les ma- ades les ſoutenoient davantage dans es temps couverts & pluvieux, que urant les jours les plus brillants & les lus chauds. Cette remarque n'a pas chappé à nos Auteurs ; Mr. Bouquié, n parlant dans ſon ouvrage des va- iations de chaleur auxquelles ces ſour- es ſont ſujettes, dit : " Que ces boues

,, en ſont également ſuſceptibles, in-
,, dépendamment de l'action du Soleil;
,, j'ai vû, continue-t-il, des temps
,, forts chauds, & les boues ne pas
,, répondre à cette chaleur; les ma-
,, lades ſe plaindre qu'elles n'étoient
,, pas ſi chaudes qu'à l'ordinaire, tan-
,, dis que le temps qui fut froid, ven-
,, teux & humide les 19 & 20 Juillet
,, 1749, n'empêcha pas les boues d'a-
,, voir plus de chaleur que dans les
,, temps les plus chauds. Le 21 du
,, même mois cette chaleur fut encore
,, plus ſenſible, & le thermomêtre
,, m'a confirmé ce que les malades
,, m'ont dit.,, De mon côté j'oſe aſſu-
rer que depuis pluſieurs années que
je ſuis les effets de ces boues, j'ai ſou-
vent obſervé la vérité de ce que cet
Auteur avance: mais il eſt juſte de
ſatisfaire le public, & je me ſuis fait
un devoir d'éclaircir tous ſes doutes.
J'eſpere que l'expérience le convain-
cra encore mieux que tout ce que
j'ai avancé.

Le projet de couvrir les boues n'é-
toit pas nouveau. Depuis plus de qua-
rante ans Mrs. les Intendants de la

rovince, ſur l'avis des perſonnes de Art, étoient toujours occupés de ce eſſein, ſans en trouver les moyens : nais le zéle & la généroſité des Proriétaires ont ſçû vaincre toutes les lifficultés. Animés par l'amour du bien ublic, pouſſés du deſir d'être agréales au Prince, encouragés par le niniſtere & par le Gouverneur de la Province, aidés ſur-tout des conſeils & des ſoins de Mr. l'Intendant du Haynaut; avec tant de moyens, quelle ſpérance n'avons-nous pas de voir roſpérer de plus en plus ces ſources alutaires?

Auſſi Mrs. de Saint Amand ne ſe ont-ils point bornés au rétabliſſement les Fontaines & des Boues; ils ont tabli de nouveaux bains; dix nouvelles chambres ont été ajoutées à huit nciennes, qui n'étoient pas à beaucoup près ſuffiſantes. La douche qui ſt de la plus grande utilité pour la guériſon de beaucoup de maux, ou pour préparer à l'uſage des bains de boues, n'y étoit pas comme elle vient d'être établie, avec toutes les commodités & tout l'avantage poſſible; elle

a produit pendant la ſaiſon des eaux en 1766, des effets merveilleux.

Pour achever de tranquilliſer les perſonnes inquiétes ſur la couverture des boues, il me ſuffira d'ajouter les obſervations que Mrs. Goſſe Médecin, & Goudeman Chirurgien-Major de l'Hôpital ont faites pendant la ſaiſon des eaux en 1766. Je dirai donc avec ces Meſſieurs & d'autres perſonnes qui étoient ſans préjugé, que l'on n'avoit vû de long-temps un été auſſi pluvieux, auſſi déſagréable & auſſi peu propre à l'uſage des boues, que le fut celui de cette même année. Malgré cela il n'y avoit pas de jour où les malades ne les priſſent facilement une ou deux fois, auſſi-bien à cinq heures du matin, qu'à midi. Ils y reſtoient ſouvent juſqu'à ſept & huit heures du ſoir, ſans inconvénient, choſe qui n'auroit pû ſe faire ſans la couverture dont il s'agit, qui pourtant étoit encore bien loin de la perfection qu'on lui a donnée depuis.

J'ai fait connoître par les preuves les plus ſatisfaiſantes, la qualité & les grandes vertus des Eaux & des Boues

minérales de Saint Amand, pour le ſoulagement & la guériſon d'un grand nombre de maladies. Il ne me reſte qu'à indiquer le temps & la ſaiſon qui conviennent à leur uſage. Juſqu'à préſent nos Auteurs n'avoient indiqué de ſaiſon propre, quant aux eaux, que les mois de May, Juin, Juillet, Août & Septembre. Le temps où l'on pouvoit eſpérer de prendre les boues, ſuppoſant un été très-beau, étoient les mois de Juin, Juillet & Août: mais les améliorations qu'on fait aujourd'hui, permettront d'y avoir recours au beſoin dans tous les mois de l'année. J'aſſure même que, ſi j'avois des malades attaqués de gravier, de dartres & de toute autre maladie inquiétante ou douloureuſe, guériſſable par les Eaux & Boues de Saint Amand; je n'héſiterois pas de les y envoyer, en tel temps que ce fût, connoiſſant, comme je fais, la perfection & les avantages des établiſſements & des commodités qui ſe trouvent à ces Fontaines.

Les boues ſont auſſi chaudes & auſſi ſupportables l'hyver que l'été. C'eſt

ce qu'a fait vérifier ſous ſes yeux en 1753, un Magiſtrat reſpectable attaché au miniſtere. * Il étoit alors chargé de la police de l'Hôpital Militaire aux Eaux ; & depuis il continue ſa protection & ſon eſtime à cet établiſſement, ayant reconnu ſa grande utilité pour le bien public, & pour celui des Troupes de SA MAJESTÉ. Nous avons auſſi, Mr. Goſſe & moi, vérifié chaque année cette obſervation ; & il n'eſt pas douteux que la couverture des boues, n'en favoriſe bien plus l'uſage dans toutes les ſaiſons. L'époque que je vais citer prouvera peut-être mieux l'utilité de ce bâtiment, que tout ce que j'en ai dit juſqu'ici. Cette ſerre longue de quatre-vingt-quatre pieds, large de trente-huit, & haute de trente, renferme par conſéquent un eſpace aſſez conſidérable à échauffer. Cependant malgré la force de la gêlée & la rigueur de l'hyver de 1766 à 1767, la chaleur & les vapeurs des boues ont ſuffi pour empêcher qu'il n'y gélât. Des eaux même étran-

---

* Mr. Foullon Intendant de la Guerre &c.

geres à ces boues n'y ont pas été gêlées ; & par un effet de cette même chaleur & de ces vapeurs, la neige abondante qui tomboit ſur le toît qui eſt d'ardoiſe, n'y pouvoit tenir ; elle fondoit auſſi-tôt. Dans un voyage que je fis à Saint Amand en Février 1767, ce fait me fut atteſté par les ouvriers & par les habitants du canton. Il me fut confirmé par le Chirurgien-Major, & par le Receveur établi à ces Eaux. Il ne manquoit à cette remarque qu'un thermomêtre & un obſervateur : attention qui ne ſera plus oubliée par la ſuite, dans des circonſtances auſſi intéreſſantes.

L'on me diſpenſera d'indiquer dans ce Précis le temps propre de la journée, les préparations & la conduite que l'on doit tenir avant & après l'uſage des eaux & boues. Les perſonnes intéreſſées à s'en inſtruire, pourront ſe ſatisfaire, en liſant les Traités de Mrs. Goſſe & Bouquié. La meilleure façon, à mon avis, de ſe conduire pour retirer de ces Remédes tout l'avantage qu'on peut en attendre, c'eſt de conſulter & de ſuivre exactement,

comme je l'ai dit, les avis des gens de l'Art qui joindront l'expérience aux connoiſſances particulieres de ces eaux. *

Les Soldats, pour le ſoulagement deſquels SA MAJESTÉ entretient à ces Fontaines un Hôpital Militaire, qui contient deux cents lits, retirent plus vite du ſoulagement de ces Remédes, parce qu'ils ſont exacts dans le régime & dans la conduite que le Médecin & le Chirurgien-Major leur preſcrivent. Je conſeillerois encore aux infirmes qui voudront y venir pour des maladies longues & rebelles, de s'y rendre au printemps, afin de pouvoir profiter d'une ſeconde ſaiſon en automne : car il eſt des maux opiniâtres qui ne diſparoîſſent point, même après un certain temps qu'on s'eſt ſervi de ces Remédes. Dans ce cas il eſt néceſſaire de laiſſer à leur uſage un intervalle pendant lequel elles agiſſent encore. S'il en eſt beſoin, on y revient plus-tard pour achever la guériſon.

* L'on remarque que ces eaux ſe prennent avec le lait, & qu'elles ont produit un très-bon effet ſur ceux à qui ce mêlange avoit été indiqué.

Il convient même de prévenir le public que les Eaux & Boues de Saint Amand operent ſouvent de plus grands effets après qu'on les a quitté, que pendant leur uſage actuel. C'eſt ce qui a été reconnu par nos Auteurs, & ce que j'ai remarqué moi-même fréquemment. Les malades attaqués de la pierre ou de gravier, en fourniſſent la preuve. Souvent ces corps étrangers & pareilles matieres, ne ſe fondent & ne s'évacuent que quelques temps après que l'on a ceſſé de prendre les eaux. Il eſt aiſé de concevoir combien il eſt néceſſaire en ce cas de revenir aux mêmes Remédes, ſi l'on veut s'aſſurer d'un parfait rétabliſſement, & empêcher qu'une maladie auſſi facheuſe ne ſe reproduiſe.

Après les éloges que j'ai fait de nos ſources, j'en dois de nouveaux à la généroſité de leurs Propriéaires, à la protection que veut bien y accorder Mgr. le Maréchal Prince de Soubiſe, Gouverneur de la Flandre, aux ſoins & aux attentions de Mr. le Comte de Nicolay Commandant, & de Mr. de Taboureau, Intendant du Haynaut

François. Rien ne leur mérite mieux la reconnoiſſance publique qu'un établiſſement de cette nature. L'on y a procuré tous les avantages & les agréments dont il étoit ſuſceptible, ſoit par des logements commodes, ſoit par des allées & des promenades, ſoit enfin par tous les ſecours qu'on pouvoit y deſirer. Pour moi je me tiendrai heureux, ſi mon zéle & mes ſoins peuvent répondre à ces vûes bienfaiſantes, tous mes vœux ſe bornant à l'objet d'être utile au public, ainſi qu'aux Troupes de SA MAJESTÉ.

CHAPITRE SEPTIÉME.

Journal des Cures principales opérées à l'Hôpital Militaire de Saint Amand, pendant l'année 1766, par l'uſage des Bains, & des Eaux & Boues minérales.

MR. Goſſe Médecin de cet Hôpital a bien voulu me communiquer ſes obſervations à cet égard. Elles ſont intéreſſantes & curieuſes; parmi les plus remarquables, il cite dix-huit Soldats, par Nom, Compagnie &

Régiment, qui ont été guéris de paralysie, roidissement ou foiblesse de membres, occasionnés par ce qu'on appelle humeur rhumatismale ; trois autres qui étoient venus aux eaux pour de prétendues douleurs de cette nature, au lieu de la vérole qui se déclara chez-eux par l'apparition des symptomes les plus décisifs. Ce même virus concentré avoit rendu un de ces malades presque hémiplégique ; la guérison de quatre dartreux qui avoient éprouvé dans les Hôpitaux les Remédes les mieux indiqués pour cette maladie aussi rebelle que désagréable. Il compte encore quatre autres Soldats attaqués d'obstructions & d'embarras aux visceres du bas-ventre, & un cinquiéme avec œdémes aux extrêmités inférieures ; enfin un autre attaqué d'un ulcére au col de la vessie. Celui-ci avoit reçu beaucoup de soulagement de nos Remédes en 1765, il en obtint une guérison entiere en 1766. Ce Médecin termine ses observations par la guérison d'une foiblesse & douleur de poitrine, & par celle d'une difficulté d'uriner ; par le soulagement de deux

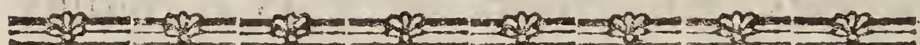
Soldats attaqués de douleurs & foiblesses de membres, après des chûtes, & par celui de deux Soldats paralytiques, dont un mérite une note particuliere. Celui-ci étoit devenu subitement paralysé des extrêmités inférieures & des muscles qui servent à la langue & à la déglution. En conséquence il étoit muet : il passa en 1765, par Ordre de la Cour, de l'Hôpital Militaire de Bergues, à celui de Lille en Flandre. Nous l'envoyâmes aux Fontaines de Saint Amand, où il resta pendant une partie de la saison des eaux. En ayant fait usage avec celui des bains & boues, il recouvra la parole, avec un peu de sentiment & de chaleur aux extrêmités inférieures du corps ; il passa l'hyver suivant dans notre Hôpital Militaire de Lille, en conservant la voix, mais sans mouvement des extrêmités, & avec beaucoup de foiblesse dans les muscles des Jambes. Pendant la saison des eaux en 1766, on le renvoya au même Remède dont l'usage lui occasionnoit souvent de grandes révolutions ; ce qui l'empêchoit de rester long-temps

dans les boues. Malgré cela cet homme, à son retour à Lille, où il est encore, se sentit très-fortifié des reins. Ses extrêmités déparalysées devinrent roides & tendues. Enfin ce malade, qui se trouvoit presque réduit à l'état de cu-de-jatte, se promene aujourd'hui seul, à l'aide des béquilles.

Mr. de Goudeman Chirurgien-Major du même Hôpital, m'a pareillement remis l'extrait des guérisons que les eaux & les boues ont produit sous ses yeux, sur les malades qui lui étoient confiés. Beaucoup de leurs maladies étoient externes, & par conséquent dans le cas du traitement des boues. Parmi les cures les plus remarquables qu'il a observé, l'on compte celles de quatorze Soldats qui avoient été attaqués de douleurs, foiblesses, roidissements de membres ensuite de chûtes, de blessures, de fractures & d'opérations. Un autre étoit venu aux eaux pour des douleurs à la cuisse, après une chûte de cheval. L'usage des eaux & des boues fit déclarer chez-lui des symptomes de vérole très-manifestes. Mr. de Goudeman ajoute à son

Journal aussi exact qu'intéressant la guérison de quatre ophtalmies des plus rebelles.

On se propose de donner chaque année au public un semblable Journal des cures qui se seront opérées aux Eaux de Saint Amand, tant dans l'Hôpital Militaire, qu'à l'égard des particuliers qui permettront qu'on les nomme. Pendant la saison des eaux de 1766, l'on y compta plus de deux cents maîtres. Rien ne prouve mieux leur célébrité qu'un pareil concours.



CHAPITRE HUITIÉME.

Réglement fait le 10 Avril 1767, par M. de Taboureau Intendant du Haynaut, concernant la police des Eaux, Bains, Douches & Boues minérales de Saint Amand.

LE bon effet qu'ont produit jusqu'à présent les Eaux & Boues de Saint Amand, ayant engagé SA MAJESTÉ à ordonner depuis quelques années, qu'il seroit fait à cet établissement différents changements, & même des

ugmentations considérables, égalenent avantageux à l'utilité & au souagement du public, il en est résulté a nécessité d'arrêter un nouveau Réglement, sur ce qui devra dorénavant tre observé, tant par les Propriétaires desdites eaux & boues, ou leurs Préposés, que par toutes personnes qui en feront usage; en conséquence Nous avons ordonné & ordonnons ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Les bâtiments construits sur les Fontaines & sur les Boues minérales, ainsi que ceux à l'usage des bains & douches, seront entretenus & fournis par es propriétaires de tous les moyens es plus commodes à l'utilité de ceux qui en feront usage, & rien n'y sera ugmenté ni diminué sans notre approbation.

II.

Le terrein affecté aux environs des Fontaines pour la promenade des bueurs d'eau, sera orné d'hayes vives, d'allées & d'avenues, lesquelles allées & avenues seront garnies des deux côtés, & de distance en distance,

de bancs pour la commodité des buveurs.

I I I.

Il ſera conſtruit des latrines à la proximité des Fontaines, & à l'extrêmité des allées, leſquelles ſeront établies, autant qu'il ſera poſſible, ſur des foſſés d'eau courante, & on aura ſoin de les entretenir proprement.

I V.

Leſdits propriétaires ſeront tenus de faire nettoyer les foſſés, pour faciliter l'écoulement des eaux, & d'entretenir les acqueducs & autres canaux établis ou à établir, tant pour la décharge des Fontaines & des boues, que pour fournir les eaux néceſſaires aux lavoirs des Soldats lorſqu'ils ſortent des boues, ainſi qu'aux bains communs qui leur ſont deſtinés.

V.

Les eaux minérales des trois Fontaines, ſeront diſtribuées aux buveurs par un Fontainier, qui ſera aux gages des Propriétaires, & qui fournira à cet effet des gobelets de cryſtal de différentes grandeurs, & il ne ſera permis à qui que ce ſoit d'emporter

des eaux deſdites Fontaines, ſi elles n'ont été délivrées par leditFontainier.

V I.

Les propriétaires ſeront tenus d'avoir des bouteilles neuves & propres au tranſport deſdites eaux, pour ceux qui ne voudroient pas les prendre ſur les lieux, leſquelles ſeront bien bouchées, cimentées & cachetées d'un chiffre qui ſera déſigné, & ſeront leſdites bouteilles envoyées aux adreſſes qui ſeront indiquées, avec un certificat imprimé qui conſtatera que ces eaux viennent de l'une ou de l'autre deſdites Fontaines, ſuivant la demande qui en aura été faite.

V I I.

En conſidération de tous les frais, ſoins & dépenſes auxquels les Propriétaires ſeront aſſujettis par le préſent Réglement, il ſera payé au Receveur par eux prépoſé auxdites Fontaines, une fois ſeulement, par toutes perſonnes qui feront uſage des eaux, trois livres monnoie de France, ſans que ſous aucun prétexte, on puiſſe rien diminuer ou augmenter de cette rétribution : Entendons néanmoins que ceux

qui viendront prendre lesdites eaux une seconde fois dans la même saison, seront tenus à un second payement.

VIII.

Il sera payé audit Receveur par toutes personnes sans exception, deux sols six deniers pour chaque bouteille d'eau qu'on enlevera desdites Fontaines, pour le dehors, outre les frais de la bouteille, bouchon & emballage. Les barils & tonneaux seront évalués à la quantité de bouteilles qu'ils contiendront, & payés à raison du prix ci-dessus accordé pour chaque bouteille.

IX.

Les Aubergistes & autres personnes des environs des Fontaines, qui logeront des malades, pourront emporter de ces eaux pour l'usage de la table, sans être tenus à cette rétribution.

X.

L'usage des bains pouvant être en même-temps nécessaire avec celui des eaux, les Propriétaires seront tenus de procurer à ceux qui le demanderont, une chambre de bain, dans la-

quelle on aura ſoin de tenir de l'eau chaude & de l'eau froide, du feu, un lit garni & baſſiné, & du linge propre pour s'eſſuyer, ainſi qu'un garçon de bain pour y ſervir ſuivant le beſoin.

X I.

Les bains avec les commodités & ſecours néceſſaires & mentionnés en l'article ci-deſſus, ſeront payés par toutes perſonnes indiſtinctement, trente ſols. Et ſi quelques-uns exigeoient un drap de cuve, ils payeront en outre ainſi qu'il eſt d'uſage cinq ſols.

X I I.

Comme il pourroit arriver que pluſieurs perſonnes ſe préſenteroient enſemble au même bain, pour prévenir la confuſion qui en réſulteroit, chaque chambre de bain ſera numérotée, & ceux qui voudront en faire uſage, ſeront tenus de ſe faire enregiſtrer chez le Receveur, pour y convenir de l'heure à laquelle ils pourront ſe rendre au bain, qui leur ſera indiqué par un numéro, & cet ordre ſera, autant que les circonſtances le permettront, obſervé pendant tout le temps qu'ils feront uſage des bains. Perſonne

ne pourra occuper une chambre de bain plus de deux heures, pour le prix ci-dessus réglé; & dans le cas où le besoin exigeroit que l'on y restât plus long-temps, il sera alors payé pour chaque heure qui suivra les deux premieres, quinze sols.

X I I I.

Il sera, autant que faire se pourra & que les emplacements pourront le permettre, libre à toutes personnes de l'un & de l'autre sexe, de se faire réserver une chambre de bain pour son usage personnel pendant leur séjour aux eaux, on leur en donnera la clef, & elles seront tenues de payer pour ladite chambre, six livres par jour.

X I V.

Pour que toutes personnes suivant leur état ou leurs facultés, puissent profiter de l'avantage des eaux & des bains, on aura soin de réserver quelques chambres de bain à un prix plus modique, le Receveur n'y fournira que l'eau chaude & l'eau froide, du feu & le linge nécessaire pour la sortie du bain, & il ne lui sera payé que vingt sols pour les deux heures que

chaque chambre ſera occupée, au lieu de trente ſols fixés par l'Article XI. Les mêmes chambres ſeront auſſi affectées aux Religieux mendiants & aux pauvres, qui ſeront admis gratis aux eaux, aux conditions ci-après requiſes.

X V.

Les perſonnes de l'Art Nous ayant repréſenté que la douche étoit encore un moyen très-utile, ſoit pour contribuer à la guériſon de beaucoup de maux, ſoit pour préparer les parties affligées à l'uſage des boues, les Propriétaires ſeront tenus de l'établir dans pluſieurs chambres voiſines des Fontaines, leſquelles chambres dans leſquelles on trouvera les mêmes commodités & ſecours mentionnés en l'Article X, ne ſeront employés qu'à cet uſage ſeulement.

X V I.

Toute perſonne qui jugera à propos de prendre la douche, ne pourra ſe faire doucher plus d'une heure, elle ſera auſſi obligée de ſe faire enregiſtrer pour l'heure & la chambre à laquelle elle devra ſe rendre, & payera

vingt ſols pour chaque heure. Si quelques perſonnes après s'être fait doucher, deſiroient de paſſer au lit qui ſera dans un cabinet voiſin de la douche, elles payeront en ſus du prix ci-deſſus, dix ſols.

XVII.

Les Propriétaires ſeront tenus de fournir à ceux qui feront uſage des bains de boues, toutes les commodités qui ſeront jugées néceſſaires pour les différents accidents ou les différentes ſituations que les malades devront obſerver, ils fourniront auſſi des manteaux de toile griſe & des couſſinets, & feront couvrir chaque loge de rideaux bien fermés pour la tranquillité & la décence. Leſdits Propriétaires ne pourront ſous quelque prétexte que ce ſoit, ſe diſpenſer d'entretenir pendant la ſaiſon un nombre ſuffiſant de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, pour ſervir les malades dans leurs beſoins, ſoit aux bains, ſoit aux douches, ſoit lorſqu'ils prendront les boues, & même pour y tranſporter & en retirer ceux qui ſeroient hors d'état de marcher.

XVIII.

XVIII.

Seront auſſi tenus leſdits Propriétaires d'entretenir & fournir de l'eau chaude & de l'eau froide dans les lavoirs établis pour la ſortie des boues, ainſi que du feu & le linge néceſſaire pour s'eſſuyer.

XIX.

Il y aura un Fontainier déſigné pendant toute la ſaiſon des eaux au compte deſdits Propriétaires pour la conduite & l'entretien des boues, lequel Fontainier aura ſoin de faire écouler les eaux ſuperflues des loges, de nettoyer les courants, remuer & remplacer les boues deſdites loges, & d'ouvrir & fermer les ventillateurs & les croiſées, afin de renouveller l'air dans le bâtiment aux heures qui lui ſeront indiquées; il veillera auſſi à ce qu'une loge une fois choiſie pour un particulier, lui ſoit conſervée pendant le temps qu'il reſtera aux eaux, ſans que perſonne puiſſe en faire uſage ſans le conſentement dudit particulier; pour cet effet chaque loge ſera numérotée & enregiſtrée du nom de celui qui en fera uſage.

XX.

Les perſonnes qui voudront prendre les bains de boues, & qui y plongeront le corps entier ou en partie pendant quelques heures comme il eſt d'uſage, payeront dix ſols pour chaque fois.

XXI.

Ceux qui à la ſortie des boues voudront paſſer dans les lavoirs où il leur ſera fourni les ſecours néceſſaires, payeront quinze ſols en ſus du prix porté en l'article précédent.

XXII.

Il eſt expreſſément défendu à toutes perſonnes & ſous tel prétexte que ce ſoit, d'emporter des boues du baſſin, comme auſſi d'y jetter ou enfoncer quelques corps étrangers qui pourroient les altérer ou bleſſer les perſonnes qui s'y plongeront.

XXIII.

Les Religieux mendiants qui ſe rendront aux Fontaines par incommodités reconnues, ſeront exempts des droits attachés à l'uſage des eaux, bains, douches & boues minérales; mais ils ſeront tenus de les prendre

aux endroits qui leur feront déſignés. Les pauvres qui ſe préſenteront pour pareil ſujet n'y ſeront admis gratuitement, que ſur la repréſentation d'un certificat ſigné du Curé & des Magiſtrats, Mayeurs & Gens de Loi des Villes & Villages de leur réſidence, lequel certificat conſtatera leurs infirmités & leur état de pauvreté.

X X I V.

Les Propriétaires ou leurs Prépoſés ne pourront prétendre aucune rétribution ni indemnité, pour raiſon des terreins affectés au public, ni pour ceux à l'uſage du Militaire, & tous Soldats, Cavaliers & Dragons admis à l'Hôpital établi aux Eaux, jouiront gratuitement des eaux & boues minérales; ſeront cependant obligés, leſdits Soldats, Cavaliers & Dragons, de faire uſage des boues dans le quartier du bâtiment qui leur ſera affecté, leur étant expreſſément défendu de ſe mettre ailleurs.

X X V.

Le Sr. Deſmilleville Médecin des Hôpitaux Militaires de Lille, & chargé par SA MAJESTÉ de ſe rendre de

temps en temps aux Eaux minérales de Saint Amand, veillera avec ſoin à l'adminiſtration & diſtribution deſdites Eaux, à ce que les ſecours néceſſaires pour l'uſage des bains, douches & boues ſoient fournis aux malades avec l'exactitude néceſſaire, & à ce que les Employés ou Prépoſés des Propriétaires rempliſſent exactement les différentes fonctions qui leur auront été aſſignées, & ledit Sr. Deſmilleville aura attention de rendre compte au Miniſtre, ainſi qu'à Nous, de tout ce qui lui paroîtra contraire au bien du ſervice.

X X V I.

Leſdits Propriétaires n'employeront au ſervice des malades, que des gens de probité & de capacité reconnues, à peine d'en répondre en leur propre & privé nom.

X X V I I.

Sur ce qu'il Nous eſt revenu qu'il ſe commettoit des abus & qu'il y avoit de la négligence, relativement à la réception & l'envoi des lettres à la poſte de Saint Amand, & deſirant établir une correſpondance ſûre &

exacte pour l'utilité de ceux qui se rendront aux Eaux pendant la saison, Nous ordonnons au Receveur établi par les Propriétaires, de tenir chez-lui une boëte fermée à clef, à l'effet d'y recevoir les lettres, qu'il aura soin de faire porter deux fois par jour au bureau de la poste de Saint Amand: Savoir, le matin au passage du courier de la Flandre, & l'après-midi à celui pour la France; cette boëte qui sera toujours fermée servira à rapporter chez-lui les lettres qui arriveront par ces mêmes couriers, & chaque particulier sera tenu de les retirer; & en considération des frais & peines que lui occasionnera cet établissement, il lui sera payé un sol six deniers par lettre ou paquet en sus du prix principal fixé à la poste: Entendons néanmoins excepter de la disposition du présent article, les Soldats, Cavaliers & Dragons des Troupes du Roi, lesquels ne payeront que la taxe portée par la suscription des lettres ou paquets.

XXVIII.

Ledit Receveur sera obligé de ren-

dre compte au Directeur de la poste de Saint Amand, du montant du port des lettres qui auront été acceptées, comme aussi de lui remettre après un certain temps celles cachetées qui ne l'auroient point été, & il aura soin de renvoyer aux adresses qui lui auront été indiquées, les lettres qui arriveroient après le départ des personnes pour lesquelles elles seroient destinées.

X X I X.

Les auberges de la Croisette étant assez éloignées des Fontaines pour que les malades, infirmes & estropiés qui y sont logés ne puissent se rendre aux Eaux qu'avec beaucoup de peines, & desirant leur en faciliter les moyens & pourvoir autant qu'il est possible à leur soulagement, Nous ordonnons audit Receveur d'avoir & d'entretenir pour le service du public, une ou deux chaises à porteurs ou roulantes bien fermées, & qui seront conduites par gens à ses gages; & pour éviter toute espéce de contestation pour leur salaire, Nous avons fixé chaque course de la Croisette aux Fontaines & des Fontaines à la Croisette : Savoir,

Pour une chaiſe à porteurs, quinze ſols. Pour une chaiſe roulante, vulgairement appellée vinaigrette ou brouette, dix ſols.

X X X.

Il eſt expreſſément ordonné aux aubergiſtes & habitants des environs des Fontaines qui logeront des étrangers pendant la ſaiſon des eaux, de leur demander le jour de leur arrivée, leurs noms, qualité & lieu de leur réſidence ordinaire, & de remettre cette déclaration dans les vingt-quatre heures au Capitaine, commandant la partie militaire auxdites Eaux, ſous peine de dix écus d'amende pour la premiere fois, & de plus grande en cas de récidive.

X X X I.

Seront tenues toutes perſonnes de quelque état, qualité & condition qu'elles ſoient, de ſe conformer au préſent Réglement pour l'uſage & le payement des eaux, bains, douches & boues minérales de Saint Amand, comme auſſi de payer les impôts pour les vins & biéres qu'elles conſommeront, ſoit dans les auberges, ſoit dans

les maiſons particulieres des environs des Fontaines, ſans qu'elles puiſſent s'en diſpenſer ſous prétexte d'exemptions perſonnelles & autres priviléges, qui ne doivent pas avoir lieu dans un ſéjour paſſager.

Mandons à notre Subdélégué à Saint Amand, & au Sieur Deſmilleville de tenir la main, chacun en droit ſoi, à l'exécution de notre préſent Réglement, lequel ſera lû, publié & affiché dans la Ville de Saint Amand & Villages en dépendants.

FAIT ce dix Avril mil ſept cent ſoixante-ſept.

Signé TABOUREAU,
Par Monſeigneur,
LALOU.

ERRATA.

Page 81, *ligne* 20, qu'externes. *liſez* qu'externes de ce genre. *Page* 83, *ligne* 25, 1665, *liſez* 1765. *Page* 110, *ligne* 24, lambes, *liſez* lombes.

TABLE DES CHAPITRES.

FIN DE LA TABLE.



APPROBATION.

J'Ai lû par Ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier un Manuscrit intitulé : *Traité Historique & Analytique des Eaux & des Boues de Saint Amand*, par Mr. DESMILLEVILLE, Médecin & Intendant de ces Eaux. Cet Ouvrage est bon & instructif ; il contient des observations très-judicieuses qui méritent la confiance du Public & qui font l'éloge de l'Auteur : je l'ai trouvé très-digne de l'impression. A Paris le vingt-deux Juin mil sept cent soixante-sept. RAULIN.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & aux Conſeillers, les Gens tenants nos Cours de arlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre lôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, énéchaux, leurs Lieutenants civils & autres, nos ıſticiers qu'il appartiendra : SALUT ; notre amé le r. Deſmilleville, Médecin & Intendant des Eaux de aint Amand, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit ire imprimer & donner au Public un Ouvrage de ſa ɔmpoſition, intitulé : *Eſſai Hiſtorique & Analytique* ›s*Eaux & des Boues de Saint Amand*; s'il Nous plaiſoit ıi accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoɪnt, Nous lui avons permis & permettons par ces réſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de ›is que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire venre & débiter par-tout notre Royaume pendant le mps de ſix années conſécutives, à compter du jour e la date des préſentes. Faiſons défenſes à tous nprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelue qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introuire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre béiſſance : comme auſſi d'imprimer, ou faire imprier, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire dit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait ſous quelue prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion kpreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui ıront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemaires contrefaits, de trois mille livres d'amende ontre chacun des contrevenants, dont un tiers à ous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre ers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de ıi, & de tous dépens, dommages & intérêts, à la harge que ces préſentes ſeront enregiſtrées tout au ɔng ſur le Regiſtre de la Communauté des Impriıeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la ate d'icelles ; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera ite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau apier & beaux caracteres, conformément aux Régle-

ments de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil ſept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du préſent Privilége; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sr. DE LAMOIGNON, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notredit Sr. DE LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France le Sr. DE MAUPEOU: le tout à peine de nullité des préſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayants cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des préſentes qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers, Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de haro, charte normande & lettres à ce contraires; CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Compiegne le cinquiéme jour du mois d'Août, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-ſept, & de notre Regne le cinquante-deuxiéme. *Par le Roi en ſon Conſeil.* LEBEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVII de la Chambre Royale & Syndicale des Lib. & Imp. de Paris N°. 1491. F°. 254. conformément au Réglement de 1723; qui fait déſenſes art. 41. à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, autres que les Lib. & Imp. de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms; ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement; & à la charge de fournir à la ſuſdite Chambre neuf Exemplaires preſcrits par l'art. 108. du même Réglement. A Paris ce 11 Août 1767. GANEAU Syndic.